

# RAPPORT SUR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

État des lieux, analyse et perspectives d'action  
pour la ville de Tourcoing



## **SOMMAIRE :**

Introduction .....	Page 3
I- Les violences intrafamiliales : définition, manifestations et réalités locales ..	Page 4
A- Approche théorique et typologie des violences intrafamiliales .....	Page 6
B- Données et constats sur les violences intrafamiliales à Tourcoing	
II- Dispositifs de lutte contre les violences intrafamiliales à Tourcoing .....	Page 8
A- Organisation institutionnelle et maillage partenarial .....	Page 9
B- Acteurs de terrains et actions concrètes menées .....	Page 11
III- Les difficultés identifiées, leviers d'actions et perspectives d'amélioration .	Page 15
A- Diagnostic des insuffisances et freins persistants .....	Page 15
B- Inspirations extérieures et pistes d'amélioration .....	Page 18
Conclusion générale .....	Page 24
Les 10 propositions du CEEST .....	Page 25
Annexes .....	Page 27

## **Introduction générale du rapport**

Les violences intrafamiliales constituent aujourd’hui un défi majeur pour la cohésion sociale, la santé publique et le respect des droits fondamentaux. Longtemps considérées comme relevant uniquement de la sphère privée, ces violences touchent l’ensemble des strates de la société, sans distinction d’âge, de milieu social ou de territoire. Elles s’inscrivent dans une dynamique complexe, mêlant domination psychologique, violences physiques, pressions économiques et emprise affective, et trouvent leur ancrage dans des inégalités structurelles de genre. Elles peuvent également recouvrir des formes moins visibles, comme la maltraitance ou la violence exercée par des enfants à l’égard de leurs parents. Bien que cette problématique mérite une attention particulière, elle ne fera pas l’objet d’un traitement spécifique dans le présent rapport.

Sur le plan national, les pouvoirs publics ont progressivement reconnu l’ampleur de ce phénomène. La ratification de la Convention d’Istanbul en 2014, les travaux du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, à la suite de féminicides très médiatisés, la création de pôles spécialisés dans les juridictions, ou encore les engagements successifs des collectivités locales, témoignent de cette mobilisation croissante.

Dans ce contexte général, la Ville de Tourcoing est confrontée à des réalités spécifiques qui rendent la problématique des violences intrafamiliales particulièrement prégnante : forte présence de quartiers prioritaires, précarité socio-économique de certaines familles, isolement de nombreuses femmes victimes, forte proportion de familles monoparentales, obstacles administratifs pour les populations migrantes, saturation des dispositifs sociaux et d’hébergement. À ces facteurs s’ajoutent les situations complexes vécues par les enfants exposés, qu’il s’agisse de troubles psychologiques, de difficultés scolaires ou de phénomènes de marginalisation.

Consciente de ces enjeux, la municipalité de Tourcoing, aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, a progressivement développé un ensemble d’actions de prévention, de détection, d’accompagnement et de prise en charge des victimes, en lien étroit avec les services de police, la justice, le secteur médical, les travailleurs sociaux et les associations spécialisées. Ce travail partenarial permet aujourd’hui de construire des réponses globales, mais cela laisse encore apparaître des marges de progression importantes.

Dans ce contexte, Comment la ville de Tourcoing peut-elle renforcer sa lutte contre les violences intrafamiliales et améliorer l’accompagnement des victimes ?

À travers quelles politiques locales (prévention, hébergement, coordination des services, soutien psychologique et juridique, etc.) peut-elle agir efficacement pour répondre à cet enjeu majeur de société ?

Ce rapport s'attache à dresser un état des lieux précis et documenté de la situation des violences intrafamiliales à Tourcoing. Il s'appuie sur les contributions des professionnels de terrain, les données statistiques locales et nationales, les rapports institutionnels récents (rapport Sciences Po Lille commandé par le CEEST, plan Égalité femmes-hommes de la Ville de Tourcoing, audition des associations partenaires, contributions de la PMI, du CADSAV, de la Maison de Justice et du Droit, du Tribunal judiciaire de Lille, etc.).

L'objectif de ce rapport est double :

- Proposer une analyse fine et actualisée de la situation locale, en croisant les constats de terrain et les dynamiques institutionnelles ;
- Formuler des pistes d'amélioration concrètes et opérationnelles pour renforcer la prévention, la détection, la protection et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales sur le territoire de Tourcoing.

## I – Les violences intrafamiliales : définitions, manifestations et réalités locales

### A) Approche théorique et typologie des violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales (VIF) regroupent toutes les formes de violences exercées au sein de la sphère familiale ou intime, indépendamment de la nature du lien juridique ou biologique. Elles concernent :

- Les violences conjugales (actuelles ou post-séparation) ;
- Les violences faites aux enfants (abus physiques, psychologiques, sexuels, négligence, carences éducatives).
- Les maltraitances envers les personnes âgées ou en situation de dépendance.
- Les violences économiques et administratives (privation de ressources, contrôle des finances, chantage économique, privation de papiers d'identité).

Ces violences sont le plus souvent inscrites dans une logique de domination et de contrôle de l'agresseur sur la victime. Elles ne se limitent pas aux seuls passages à l'acte physique, mais incluent des formes de violences psychologiques, de harcèlement moral, de violences sexuelles, de contrôle coercitif et de privation de libertés.

Parmi l'ensemble des violences intrafamiliales, les violences conjugales occupent une place centrale en termes de volume et de gravité.

Selon la définition issue de la Convention d'Istanbul (ratifiée par la France en 2014), les violences conjugales recouvrent des comportements récurrents de domination physique, psychologique, économique et sexuelle exercés par un conjoint, un ex-

conjoint ou un partenaire intime, visant à instaurer un rapport de force déséquilibré et figé dans le temps.

Ces violences sont :

- Répétitives : elles s'inscrivent dans le temps et s'amplifient progressivement ;
- Cumulatives : elles associent souvent plusieurs formes de maltraitance simultanées ;
- Structurelles : elles reflètent des inégalités profondes de genre et de pouvoir au sein du couple.

Le cycle des violences conjugales repose sur des phases successives, identifiées par de nombreux travaux de recherche (notamment la "roue de Duluth") :

- Phase de montée des tensions : climat d'insécurité psychologique, critiques, contrôles, menaces implicites.
- Phase d'agression : passage à l'acte violent physique, psychologique ou sexuel.
- Phase de justification : minimisation, culpabilisation de la victime, rationalisation des actes.
- Phase de rémission : périodes d'accalmie, promesses de changement, reconquête affective.

Ce cycle, malheureusement, tend à se répéter et à s'accélérer dans le temps, rendant l'emprise de l'agresseur de plus en plus forte.

Le contrôle coercitif est un concept essentiel pour comprendre la dynamique des violences intrafamiliales. Il ne s'agit pas simplement d'actes isolés de violence, mais d'une stratégie globale visant à :

- Priver la victime de son autonomie ;
- L'isoler socialement de ses proches et de ses ressources d'aide ;
- L'enfermer dans la peur et la culpabilité ;
- Instaurer un climat permanent de tension et de domination.

Claire Dreyfus-Port, sage-femme référente VIF à Tourcoing, souligne l'importance de reconnaître les stratégies de grignotage progressif de l'espace personnel des victimes, aboutissant à des situations d'isolement extrême. La dévalorisation constante, les inversions de culpabilité, les menaces indirectes ou directes s'inscrivent dans cette logique d'asservissement.

Quel est l'impact des violences intrafamiliales sur les enfants ?

Longtemps considérés comme de simples témoins, les enfants exposés aux violences conjugales sont aujourd'hui reconnus comme des victimes à part entière, même en l'absence de violences physiques directes. L'exposition chronique à un climat de violences entraîne :

- Des troubles anxiodépressifs précoce ;

- Des troubles du développement cérébral (stress chronique, sécrétion permanente de cortisol) ;
- Des difficultés scolaires et relationnelles importantes ;
- Des troubles du comportement (hyperactivité, agressivité, repli sur soi).

Le rapport de Claire Dreyfus-Port ainsi que les formations récentes du Tribunal Judiciaire de Lille rappellent l'impact neurobiologique des violences précoces sur les enfants. Ces traumatismes durables augmentent les risques de vulnérabilité à l'adolescence (conduites à risque, prostitution des mineurs, troubles de l'attachement...).

Les violences sont encore trop invisibilisées. En effet, le "chiffre noir" des violences intrafamiliales, qui désigne l'écart entre le nombre réel de violences vécues et celles qui sont officiellement déclarées ou recensées, reste considérable. De nombreuses victimes ne déposent pas plainte, par peur, honte, isolement ou absence de confiance dans les institutions. Les données statistiques sous-estiment donc largement l'ampleur réelle du phénomène.

L'analyse croisée des mains courantes, des signalements au CADSAV, des dossiers du CCAS et des remontées associatives montre qu'à Tourcoing comme ailleurs, de très nombreuses situations restent cachées ou non judiciairement traitées.

La Ville de Tourcoing s'est d'ailleurs dotée d'une commission de veille qui permet un suivi transversal des situations complexes, avec l'appui des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et des associations partenaires.

## **B) Données et constats sur les violences intrafamiliales à Tourcoing**

Les violences intrafamiliales, et tout particulièrement les violences conjugales, continuent de progresser en France malgré la mobilisation croissante des pouvoirs publics. Les chiffres récents du Ministère de l'Intérieur pour l'année 2023 confirment une tendance à la hausse :

- 271 000 victimes de violences conjugales enregistrées au niveau national. Ce chiffre constitue une hausse de +10,6% par rapport à 2022 ;
- Environ 87% des victimes sont des femmes, la très grande majorité étant âgées de 18 à 44 ans.
- 122 féminicides officiellement recensés en 2021, en augmentation de 20% par rapport à 2020.

Ces données confirment la gravité et la permanence de ces violences qui restent encore sous-déclarées. Selon l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS - INSEE), seules 19% des femmes victimes déclarent porter plainte, les autres restant souvent dans le silence par peur ou par isolement.

Le phénomène des violences intrafamiliales est encore plus aigu dans la région Hauts-de-France. Les chiffres 2023 montrent que le département du Nord est l'un des plus concernés de France :

Il convient de noter le taux de 14,5 victimes de violences conjugales pour 1 000 femmes âgées de 15 à 64 ans dans le Nord, contre 12 pour 1 000 en moyenne nationale.

Le Nord figure ainsi aux côtés du Pas-de-Calais, de la Seine-Saint-Denis et de La Réunion parmi les départements les plus exposés.

Ces taux élevés traduisent à la fois une réalité sociale très marquée et une meilleure visibilité statistique grâce au renforcement des dispositifs de recueil de signalement et de plainte.

L'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing concentre une part importante des situations complexes du territoire régional.

À l'échelle de Tourcoing, le recueil précis des données reste encore complexe en raison du caractère multisectoriel de la prise en charge (police, justice, santé, associations, travailleurs sociaux...). Néanmoins, plusieurs sources croisées permettent de mesurer l'ampleur des situations recensées :

1) Les chiffres du CADSAV (Centre d'Accès au Droit Service d'Aide aux Victimes)  
En 2023, 1 349 victimes prises en charge pour des violences intrafamiliales (toutes formes confondues) ;

923 situations de violences conjugales ont été identifiées et 868 victimes ont bénéficié d'un accompagnement psychologique dans le cadre du CADSAV.

Le CADSAV constitue aujourd'hui un acteur pivot dans la détection et l'accompagnement des victimes à Tourcoing.

## 2) Les constats du CCAS et des services sociaux

Les services du CCAS et les travailleurs sociaux observent une augmentation marquée des situations de violences, notamment chez des femmes isolées vivant dans les quartiers prioritaires. La hausse des demandes d'hébergement d'urgence en témoigne. De nombreuses situations concernent également des violences qui se poursuivent après la séparation, avec des enfants à charge, ce qui rend l'accompagnement social encore plus complexe.

## 3) Les données des forces de l'ordre

Les services de police à Tourcoing constatent que les mains courantes déposées sont plus nombreuses que les plaintes formelles, ce qui reflète une étape initiale de signalement souvent non suivie d'un engagement judiciaire. Bien que les statistiques locales précises manquent, cette tendance rejoint les constats nationaux.

Au niveau national, les classements sans suite restent fréquents : par exemple, environ **50 %** des mis en cause pour violences conjugales n'ont pas donné lieu à poursuites en 2022. Les services judiciaires l'expliquent principalement par un manque de

preuves matérielles suffisantes, ce qui semble être également le cas à Tourcoing, bien que l'analyse locale détaillée n'existe pas.

**4) Les associations spécialisées tirent la sonnette d'alarme.**

Leurs permanences juridiques sont saturées, signe d'un besoin massif d'information et de soutien. Dans le même temps, les listes d'attente pour un accompagnement psychologique ne cessent de s'allonger. Enfin, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont constamment sous tension, affichant une saturation tout au long de l'année. Cette situation témoigne d'un système d'aide débordé face à l'ampleur des violences constatées.

Plusieurs caractéristiques sociales propres au territoire de Tourcoing permettent de comprendre la forte prévalence des violences intrafamiliales observées localement.

**a) Une forte concentration de quartiers prioritaires**

La ville compte six quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), représentant près de 30 000 habitants. Dans certains d'entre eux, les taux de pauvreté atteignent jusqu'à 56 %, contre une moyenne de 18 % sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

**b) La précarité socio-économique et l'isolement social**

La précarité professionnelle touche particulièrement les femmes, et l'on observe un taux important de familles monoparentales. Ces situations s'accompagnent souvent de difficultés d'accès aux droits et à l'emploi, renforçant la vulnérabilité face aux violences.

**c) Une jeunesse marquée de la population locale**

Tourcoing se caractérise par une forte proportion de jeunes adultes et de jeunes ménages. Or, les violences conjugales débutent fréquemment dès les premières relations sentimentales, ce qui en fait un enjeu précoce dans le parcours de vie.

**d) Les obstacles administratifs rencontrés par les populations migrantes**

Les difficultés de maîtrise de la langue française, la complexité du droit au séjour et la méconnaissance des dispositifs d'aide disponibles constituent des freins majeurs à la prévention, au signalement et à la prise en charge des violences intrafamiliales.

## **II — Dispositifs de lutte contre les violences intrafamiliales à Tourcoing**

En dépit des difficultés persistantes, la coordination entre les acteurs locaux à Tourcoing permet aujourd'hui de :

- Mieux repérer les situations de violences jusque-là invisibles ;
- Encourager les dépôts de plainte ;

- Renforcer les accompagnements juridiques et psychologiques ;
- Mettre en place des cellules municipales de veille pour traiter les situations graves, en lien étroit avec la Police, la Justice, le CCAS, la Maison de Justice et du Droit, ainsi que les associations partenaires.

## **A) Organisation institutionnelle et maillage partenarial**

La prise en charge des violences intrafamiliales à Tourcoing repose sur un réseau d'acteurs variés réunissant la Ville, les institutions publiques, les forces de l'ordre, les juridictions, les professionnels de santé, les services sociaux et de nombreuses associations spécialisées. Ce partenariat permet de proposer une réponse globale, allant de la détection des situations à l'accompagnement sur le long terme des victimes.

Ce dispositif s'articule autour de plusieurs niveaux d'intervention, chacun apportant son expertise. Toutefois, malgré cette diversité qui constitue une réelle richesse, la coordination entre les différents acteurs demeure perfectible. La pluralité des structures engagées, si elle favorise la complémentarité, peut aussi générer des difficultés de lisibilité et de fluidité dans les parcours de prise en charge.

### **1) Un pilotage municipal de plus en plus structuré**

Depuis plusieurs années, la Ville de Tourcoing affirme sa volonté de faire de la lutte contre les violences intrafamiliales un axe central de sa politique d'accès aux droits et de soutien aux publics vulnérables. Cette orientation s'est traduite par un renforcement des partenariats avec les acteurs judiciaires, médicaux, sociaux et associatifs.

Parmi les dispositifs mis en place, on peut souligner la création de cellules municipales de veille, réunissant la Police municipale, la Police nationale, le CCAS, le CADSAV, la Maison de Justice et du Droit, ainsi que plusieurs associations locales. Ces cellules permettent une coordination régulière entre acteurs de terrain afin d'assurer un suivi réactif des situations les plus sensibles.

Par ailleurs, le CADSAV a été intégré au cœur du dispositif municipal, offrant ainsi un point d'entrée unique pour un accueil pluridisciplinaire des victimes, combinant accompagnement juridique, social et psychologique.

Cependant, le pilotage global du dispositif reste fragmenté : chaque structure continue de fonctionner dans son champ propre, sans qu'une gouvernance centralisée et transversale ait été pleinement mise en œuvre à ce jour.

### **2) Partenariats institutionnels**

Tourcoing bénéficie aujourd'hui d'une articulation plus fluide avec les partenaires institutionnels :

Les forces de l'ordre participent activement aux signalements et aux prises de plainte renforcées (mais restent confrontées à des sous-effectifs face à l'ampleur des situations rencontrées).

- Le Tribunal Judiciaire de Lille

Depuis 2023, le Tribunal Judiciaire de Lille s'est doté d'un pôle spécialisé dans le traitement des violences intrafamiliales (VIF), marquant une étape importante dans la reconnaissance de la spécificité de ces situations au sein de l'institution judiciaire. Ce pôle permet une prise en charge plus cohérente et réactive des affaires, grâce à plusieurs évolutions majeures :

Une formation renforcée des magistrats aux dynamiques propres aux violences conjugales, aux mécanismes d'emprise, ainsi qu'aux conséquences psychologiques sur les victimes ;

Une meilleure prise en compte des enfants co-victimes, notamment lors des audiences, en intégrant leurs besoins spécifiques dans les décisions judiciaires (garde, hébergement, droit de visite) ;

Une facilitation de la délivrance des ordonnances de protection, dans des délais plus courts, pour mieux sécuriser les victimes en situation de danger immédiat ;

Une coopération étroite avec les associations d'aide aux victimes, permettant un accompagnement global, dès le dépôt de plainte jusqu'aux procédures judiciaires.

- Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les services départementaux de l'ASE et de la PMI jouent un rôle central dans la protection des enfants exposés aux violences intrafamiliales. Leurs missions s'articulent autour de plusieurs axes essentiels :

Le signalement systématique des situations préoccupantes, qu'elles soient portées à leur connaissance par les écoles, les services médicaux ou les forces de l'ordre ;

La mise en place d'un suivi éducatif et psychologique pour les enfants victimes ou co-victimes, visant à restaurer un cadre sécurisant et à soutenir leur reconstruction ;

Une coordination renforcée avec les hôpitaux, les établissements scolaires, les services sociaux et les partenaires judiciaires, afin de garantir une réponse cohérente et adaptée à chaque situation.

Ces articulations institutionnelles permettent un partage d'information progressif, même si des obstacles subsistent encore dans la transmission d'informations sensibles.

### 3) Les limites actuelles

Malgré les efforts de coordination déployés par la municipalité et ses partenaires, plusieurs limites persistent dans la gestion des violences intrafamiliales à Tourcoing : Les réunions de coordination, bien qu'utiles, ne couvrent pas l'ensemble des situations complexes, notamment celles qui nécessitent un suivi intensif ou impliquent des acteurs multiples peu habitués à coopérer.

Les professionnels de terrain expriment régulièrement le besoin d'un pilotage institutionnel plus structuré, susceptible de garantir une meilleure fluidité des parcours

de prise en charge, de clarifier les responsabilités de chacun, et d'éviter les ruptures d'accompagnement.

Le partage d'informations sensibles reste fortement encadré par des règles juridiques (secret professionnel, RGPD) et déontologiques, ce qui complique, néanmoins, la coordination inter-institutionnelle, en particulier pour les cas les plus graves où une réponse rapide et concertée est nécessaire.

## B) Acteurs de terrain et actions concrètes menées

### 1) Les associations spécialisées

Tourcoing bénéficie d'une véritable richesse associative, avec des acteurs spécialisés qui couvrent des champs complémentaires :

#### 1.1) SOLFA (Solidarité Femmes Accueil)

SOLFA est un acteur central de la lutte contre les violences faites aux femmes dans la métropole lilloise. À Tourcoing, l'association joue un rôle clé dans l'accueil et la mise à l'abri des femmes victimes de violences.

Elle gère plusieurs places d'hébergement d'urgence, régulièrement saturées, ce qui illustre l'ampleur des besoins sur le territoire.

En novembre 2024, SOLFA a mobilisé son dispositif itinérant « En voiture Nina et Simon.e.s », à l'occasion de la semaine de lutte contre les violences, permettant de toucher un public éloigné des structures traditionnelles.

L'association propose également un accompagnement global alliant soutien juridique, accompagnement social et suivi psychologique.

Enfin, elle participe activement aux cellules municipales de veille, contribuant à une coordination étroite entre acteurs institutionnels et associatifs.

#### 1.2) SOLIHA Métropole Nord

SOLIHA intervient principalement sur le champ du logement, un enjeu crucial pour les femmes victimes de violences souhaitant se reconstruire.

L'association propose des logements temporaires pour les situations d'urgence, offrant une solution de repli immédiate aux femmes en danger.

Elle accompagne aussi les victimes dans leurs démarches vers un logement pérenne, notamment dans le parc social, une étape essentielle pour sortir durablement des violences.

Son intervention inclut également un suivi social et éducatif des familles relogées, afin de consolider leur autonomie et prévenir les ruptures futures.

#### 1.3) CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Le CIDFF de Roubaix–Tourcoing est un acteur incontournable de l'accès aux droits pour les femmes.

Il assure des permanences juridiques régulières au sein de la Maison de Justice et du Droit ainsi qu'au CCAS, permettant aux femmes d'obtenir des informations claires sur leurs droits.

L'équipe accompagne également les femmes dans leurs démarches administratives et judiciaires, souvent complexes et décourageantes.

Au-delà de l'aspect juridique, le CIDFF œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des femmes isolées, par des ateliers, des entretiens individuels et un soutien à l'emploi.

Il mène aussi des actions de prévention dans les établissements scolaires de Tourcoing, sensibilisant les jeunes aux violences sexistes et à l'égalité. Dans les quartiers prioritaires, le CIDFF anime des groupes de parole et développe des actions adaptées, au plus proche des réalités de terrain.

#### 1.4) Place des Femmes

Créée plus récemment, l'association Place des Femmes s'est imposée comme un acteur de proximité, souple et réactif.

Elle accompagne individuellement des femmes victimes de violences, y compris en cas de danger immédiat, avec une attention particulière aux situations de rupture familiale.

Elle organise des groupes de parole et propose un accompagnement psychologique plus souple, sans barrière administrative, ce qui facilite l'accès pour des femmes peu à l'aise avec les structures institutionnelles.

L'association travaille en lien étroit avec les services sociaux et les acteurs municipaux, jouant un rôle de relais de première ligne, notamment auprès des mères isolées ou en grande précarité.

Elle joue souvent un rôle de premier recours pour des femmes réticentes à engager des démarches auprès de structures plus formelles ou administrativement contraignantes.

#### 1.5) HOME des Flandres

Association historique implantée à Tourcoing depuis 1961, le HOME des Flandres accompagne les enfants, les jeunes et les familles en grande précarité. Elle agit sur l'ensemble du parcours de vie, de la petite enfance à l'accès à l'autonomie, avec un fort ancrage dans la prévention et le soutien à la parentalité.

Elle gère plusieurs structures : un CHRS pour l'accès au logement (CELA), un service parentalité (RELIANCE), cinq maisons d'enfants à caractère social (93 places), des crèches (Roubaix) et un centre de loisirs (ALSH).

Face à l'augmentation des situations de précarité et d'isolement, notamment depuis le Covid, l'association souligne un manque de moyens pour répondre à l'urgence sociale. Elle propose la création d'une école des parents et appelle à renforcer la coopération locale, notamment avec la municipalité.

#### 1.6) France Victimes 59

France Victimes 59 intervient auprès de toutes les personnes victimes d'infractions, en leur proposant un accompagnement global.

Ses équipes offrent un soutien juridique, notamment dans les démarches liées au dépôt de plainte, à la constitution de partie civile ou à la procédure pénale.

Un accompagnement psychologique est également proposé, essentiel pour les victimes confrontées à des traumatismes durables.

France Victimes travaille en étroite coordination avec les forces de l'ordre, les magistrats et les travailleurs sociaux, dans une logique de réseau et de complémentarité des interventions.

#### 1.7) La Sauvegarde du Nord – ERPE Tourcoing

L'Espace de Rencontre Parents-Enfants (ERPE), géré par la Sauvegarde du Nord, est un dispositif essentiel dans les situations de séparation conflictuelle ou de violences conjugales avec enfants.

Il permet l'organisation de visites médiatisées ou encadrées, dans un espace sécurisé et neutre, lorsque le lien parental ne peut être maintenu autrement.

L'ERPE peut intervenir de manière préventive, sur autorisation du juge aux affaires familiales, avant qu'un conflit ne devienne judiciaire.

Le dispositif est animé par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, psychologues, médiateurs familiaux), qui accompagne les familles dans une approche bienveillante et sécurisante.

#### 1.8) AGSS – UDAF du Nord (Association de Gestion des Services Spécialisés)

L'AGSS, service de l'UDAF, agit en prévention des ruptures familiales et des conflits intrafamiliaux.

Elle propose des actions de soutien à la parentalité, pour aider les parents à mieux comprendre et gérer leurs responsabilités éducatives.

Elle intervient aussi pour prévenir la judiciarisation des conflits, par un travail de médiation et de régulation familiale.

Enfin, l'AGSS assure le suivi de mesures éducatives et de médiation, souvent prescrites par les juridictions, dans une logique d'apaisement et de protection de l'enfant.

### 2) Les services institutionnels locaux

#### 2.1) Le CADSAV (Centre d'Accès aux Droits et Service d'Aide aux Victimes)

Véritable pilier de la politique municipale en matière de lutte contre les violences intrafamiliales, le CADSAV propose une prise en charge globale et pluridisciplinaire des victimes.

Il assure un accueil personnalisé, une écoute active et une évaluation approfondie de chaque situation. Les victimes peuvent ensuite être orientées vers un accompagnement juridique, social ou psychologique selon leurs besoins.

Des permanences régulières sont organisées sur rendez-vous, animées par une équipe pluridisciplinaire composée d'écoutant·es, de psychologues, de juristes et d'agents spécialisés.

Le CADSAV travaille en étroite coordination avec la Police municipale, la Police nationale, la Maison de Justice et du Droit ainsi qu'avec les associations partenaires. En 2023, le centre a accompagné 1 349 victimes de violences intrafamiliales, dont 923 cas de violences conjugales. Parmi elles, 868 personnes ont bénéficié d'un accompagnement psychologique, ce qui souligne l'importance du volet psychotraumatique dans la prise en charge.

La récente relocalisation du CADSAV à proximité immédiate des services municipaux et des forces de police a permis d'améliorer la coordination des interventions, notamment en situation d'urgence.

#### 2.2) Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS de Tourcoing joue un rôle essentiel dans l'accueil social des personnes victimes de violences.

Il intervient à travers la distribution d'aides d'urgence (aides alimentaires, bons d'hôtel, aides financières ponctuelles) et accompagne les personnes dans leurs démarches administratives liées à l'ouverture ou la réactivation de droits sociaux.

Il oriente également les victimes vers les structures d'hébergement, les dispositifs d'insertion et les partenaires locaux compétents.

Le CCAS travaille en collaboration étroite avec le CADSAV et les travailleurs sociaux municipaux, favorisant une approche coordonnée et réactive.

#### 2.3) La Police municipale et la Police nationale

La coordination entre la Police municipale et la Police nationale constitue un maillon essentiel du dispositif de protection à Tourcoing.

Elles assurent les interventions de terrain, notamment en cas de danger immédiat signalé par les victimes ou les services sociaux.

La réception des plaintes et des mains courantes s'effectue au commissariat de Tourcoing, en lien avec les intervenant·es sociaux·ales de la police.

Les deux polices participent activement aux cellules municipales de veille et mènent des actions de prévention ciblées dans les quartiers les plus exposés aux violences.

#### 2.4) La Maison de Justice et du Droit (MJD)

La MJD de Tourcoing constitue un point d'accès à la justice de proximité, particulièrement précieux pour les personnes en difficulté.

Elle propose un accueil juridique gratuit, des informations sur les procédures civiles (ordonnances de protection, divorces, droits de garde) ainsi qu'un accompagnement à la constitution de dossiers de plainte.

Elle accueille également des permanences, de médiation familiale, du CIDFF et de France Victimes 59, facilitant l'accès aux droits et la prise en charge dans un cadre non stigmatisant et accessible.

## 2.5) Le Centre Hospitalier Dron de Tourcoing

L'hôpital public de Tourcoing est un acteur-clé de la réponse médicale aux violences intrafamiliales.

Il assure la prise en charge des urgences, la réalisation de certificats médicaux destinés aux procédures judiciaires et le signalement des situations préoccupantes aux autorités compétentes.

Les services de psychiatrie et pédopsychiatrie apportent un soutien psychologique aux victimes, en particulier en cas de stress post-traumatique ou de détresse aiguë. Une convention de partenariat lie l'hôpital aux services municipaux, facilitant l'échange d'informations et garantissant une intervention rapide et coordonnée lorsque la situation le requiert.

### 3) Prévention et sensibilisation

Chaque année, la Ville de Tourcoing organise des actions de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels :

- Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes (novembre) : ciné-débats, interventions associatives, présence du van "Nina et Simon.e.s" ;
- Ateliers d'initiation au self-défense ;
- Conférences et tables rondes sur les violences sexuelles, en lien avec les conservatoires, les établissements scolaires et les partenaires associatifs ;
- Formations régulières des personnels municipaux.

La Ville participe également activement au Plan Interministériel "Égalité 2027" et aux déclinaisons territoriales des politiques nationales en matière de violences intrafamiliales.

## **III- LES DIFFICULTÉS IDENTIFIÉES, LEVIERS D'ACTIONS ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION**

Malgré la mobilisation réelle des acteurs institutionnels, associatifs et municipaux à Tourcoing, de nombreux freins et limites subsistent dans la détection, la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales. Ces difficultés concernent à la fois le repérage précoce, la capacité d'accueil, la continuité de l'accompagnement et la coordination institutionnelle.

### **A) Diagnostic des insuffisances et freins persistants**

1) Le premier obstacle reste la difficulté pour les victimes à franchir le pas du signalement ou du dépôt de plainte, pour plusieurs raisons :

- La peur des représailles : crainte de violences accrues en cas de signalement, pression exercée par l'auteur des violences, menaces sur les enfants, sur la

garde ou sur les ressources économiques. À cette peur s'ajoutent souvent un profond sentiment de honte et une culpabilité intériorisée, qui freinent encore davantage la parole des victimes.

- La dépendance économique et affective : la perte de logement, la précarité financière et l'absence de solution d'hébergement constituent des obstacles importants à la séparation.
- L'isolement social : éloignement des réseaux familiaux, absence de soutien amical, isolement géographique ou culturel.
- La méconnaissance des droits et des dispositifs existants : difficultés d'accès à l'information, complexité des démarches administratives.
- La pression culturelle ou communautaire : pour certaines femmes issues de l'immigration, la stigmatisation familiale et sociale demeure un obstacle supplémentaire.

Même lorsqu'elles franchissent le seuil du signalement, beaucoup de victimes hésitent encore à aller jusqu'au dépôt de plainte formel.

## 2) Les limites des dispositifs d'hébergement et de relogement

L'un des principaux points de tension du dispositif local concerne les capacités d'accueil d'urgence et de relogement pérenne :

- Saturat<sup>on permanente des hébergements d'urgence gérés par exemple par SOLFA ou SOLIHA.</sup>
- Insuffisance des logements relais pour les femmes avec enfants, notamment les familles nombreuses ou avec adolescents ;
- Temps d'attente longs pour accéder à un logement social pérenne même lorsque les situations de violences sont reconnues.

De nombreuses femmes se retrouvent ainsi confrontées à des solutions d'hébergement provisoires (hôtels, hébergements précaires) qui ne permettent pas un véritable projet de reconstruction dans la durée.

## 3) Les difficultés spécifiques d'accompagnement psychologique et psychotraumatique

La prise en charge des séquelles psychologiques des victimes reste encore largement sous-dimensionnée :

- Manque de professionnels spécialisés en psychotraumatologie disponibles sur le territoire.
- Délais d'attente importants pour les suivis psychologiques individualisés.
- Difficultés accrues pour les enfants exposés aux violences conjugales, avec un besoin croissant de suivis pédopsychiatriques et d'accompagnement éducatif spécialisé.
- Manque de formations spécifiques pour les psychologues de ville intervenant dans ce champ.

Cette sous-dotation en ressources psychologiques retarde souvent la reconstruction des victimes et accroît le risque de rechutes ou de retour en situation de danger.

#### 4) Les limites de la coordination institutionnelle et partenariale

Si le maillage partenarial est réel, plusieurs freins persistent dans la coordination opérationnelle :

- Une diversité d'acteurs, dont les responsabilités peuvent parfois se recouper ou rester cloisonnées.
- Absence d'un pilotage global formalisé au niveau intercommunal (MEL) permettant une stratégie de gouvernance unifiée.
- Insuffisance des temps d'échanges réguliers sur les situations complexes en dehors des cellules municipales de veille.
- Le partage d'informations sensibles reste limité, contraint à la fois par le respect du secret professionnel et par des systèmes d'information peu compatibles entre structures.
- Un besoin récurrent exprimé par les professionnels de terrain concerne la mise en place d'un dispositif de coordination interinstitutionnelle mieux structuré et centralisé.

#### 5) Les obstacles judiciaires et procéduraux

Sur le volet judiciaire, plusieurs difficultés restent identifiées :

- Selon l'Institut des politiques publiques (IPP), environ 72 % des affaires de violences conjugales sont classées sans suite en France, faute de preuves suffisantes. Ces classements freinent fortement le recours à la justice pour les victimes.
- Difficulté de preuve pour les violences non physiques. Les violences psychologiques, économiques ou le harcèlement moral exigent souvent un faisceau d'éléments non matériels (témoignages, attestations, documents) pour être retenues juridiquement. En l'absence de marques visibles ou de preuves textuelles, elles restent souvent peu poursuivies, bien qu'elles engendrent des dommages significatifs.
- Délais d'obtention des ordonnances de protection. La loi prévoit que le juge aux affaires familiales statue dans un délai aussi bref que possible, généralement dans les six jours suivant la fixation de l'audience. Dans le ressort du tribunal judiciaire de Lille, ce délai est le plus souvent respecté, ce qui contribue à garantir une réponse rapide aux victimes. Par ailleurs, une ordonnance provisoire de protection immédiate peut être délivrée en 24 heures en cas de danger grave et imminent, à la demande du ministère public et avec l'accord de la victime. Toutefois, dans certaines juridictions surchargées, des retards importants subsistent encore. Ces délais parfois trop longs diminuent l'efficacité de la protection et peuvent dissuader les victimes de poursuivre leur démarche.

- Formation inégale des acteurs judiciaires. Depuis 2023, le Tribunal judiciaire de Lille dispose d'un pôle spécialisé VIF et les magistrats bénéficient de formations spécifiques. Toutefois, la qualité et l'uniformité de cette formation varient selon les juridictions.

Les victimes de VIF témoignent régulièrement d'un fort sentiment de découragement face aux lenteurs judiciaires, à l'absence de retour sur leur plainte ou encore à un classement sans suite qui peut être perçu comme un rejet de leur parole.

### 6) La question des auteurs de violences : une prise en charge encore limitée

Enfin, la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales reste un axe insuffisamment développé sur le territoire de Tourcoing. Les dispositifs existants, tels que les stages de responsabilisation, les suivis psychothérapeutiques ou encore certaines mesures éducatives, sont encore trop peu nombreux et peinent à répondre à la demande réelle.

Très peu de structures spécialisées assurent un suivi obligatoire des auteurs après condamnation, alors même que ces mesures sont déterminantes pour prévenir les récidives. En l'absence d'un travail ciblé sur les comportements violents, le risque de récidive demeure élevé, notamment lorsque l'auteur ne reconnaît pas les faits ou ne bénéficie d'aucun accompagnement.

Pourtant, la prise en charge des auteurs représente un levier essentiel dans la lutte contre les violences intrafamiliales. En intervenant sur les causes profondes des passages à l'acte, elle contribue à rompre les cycles de violence et à protéger durablement les victimes.

## B) Inspirations extérieures et pistes d'améliorations

### 1) Pratiques territoriales inspirantes en France et à l'étranger

Plusieurs collectivités françaises et d'autres pays ont mis en place des dispositifs concrets et innovants pour améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales. Ces exemples offrent des sources d'inspiration précieuses pour Tourcoing, dans une logique d'adaptation locale.

#### 1.1) Mise à l'abri immédiate et mobilisation de logements municipaux

À Saint-Pierre-lès-Elbeuf, la commune a mis à disposition un logement meublé municipal destiné à accueillir en urgence les femmes victimes de violences conjugales. Ce dispositif, né en 2010 dans un contexte dramatique, permet aujourd'hui une mise à l'abri immédiate, y compris la nuit, en lien avec la police ou les structures d'accompagnement.

De son côté, la communauté d'agglomération de Pornic a mis en place, depuis 2020, un protocole interinstitutionnel associant l'État, les collectivités locales, les bailleurs

sociaux et les associations. Deux logements meublés sont mobilisés pour accueillir, en urgence, des femmes et leurs enfants. Entre 2022 et 2023, 13 femmes et 18 enfants y ont été hébergés. Bien que la prise en charge soit théoriquement limitée à deux mois, elle se prolonge souvent du fait de la pénurie de logements ou de blocages administratifs.

#### 1.2) Structures d'accueil globalisé et accompagnement pluridisciplinaire

À Lorient, un lieu d'accueil dédié aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales a été ouvert en 2014. Géré par le CIDFF local, ce lieu propose écoute, orientation et accompagnement. Il est financé par plusieurs partenaires : État, département, CAF et communes de l'agglomération.

À Roubaix, la Maison des Femmes, portée par le CCAS depuis 2019, constitue un modèle d'accompagnement global en accueil de jour. Cette structure est ouverte aux femmes en errance, sans logement stable, ou en situation de grande précarité, avec ou sans enfant.

Elle combine : accompagnement social et psychologique, accès aux droits, à la santé et à l'emploi, médiation familiale, permanences juridiques et partenariales.

Dotée de 20 places, la maison dispose aussi d'espaces d'accueil et de services de première nécessité (douches, repas, kits d'hygiène, vestiaires, accès numérique). Elle fonctionne grâce à une équipe pluridisciplinaire du CCAS (psychologue, assistante sociale, médiatrice, agent social...).

Au-delà des structures d'hébergement ou d'accueil global, certaines collectivités ont engagé des démarches innovantes pour sensibiliser, prévenir et protéger dans des environnements du quotidien.

#### 1.3) Mobilisation citoyenne et sensibilisation dans l'espace public – Viroflay

La commune de Viroflay a déployé des bancs rouges dans l'espace public, symboles visibles de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces bancs sont accompagnés de messages de sensibilisation, et constituent des repères visuels forts, permettant de faire passer le message dans l'espace urbain quotidien.

Parallèlement, la commune a organisé des formations spécifiques pour les professionnels de la petite enfance, afin de mieux repérer les signes précoces de violences subies par les enfants.

#### 1.4) Engagement des employeurs et création de "safe zones" professionnelles – CH Roubaix

Le Centre hospitalier de Roubaix a mis en place un protocole interne pour accompagner ses propres agents victimes de violences intrafamiliales. Ce protocole prévoit : des dispositifs d'alerte confidentiels au sein de l'établissement ; un accès facilité à l'hébergement d'urgence ; un soutien juridique et psychologique

personnalisé ; la possibilité de congés solidaires pour permettre aux victimes de se protéger et de se reconstruire.

Ce modèle montre qu'une structure publique, en tant qu'employeur, peut aussi devenir un acteur de protection directe dans la lutte contre les VIF.

#### 1.5) Création de réseaux de lieux-refuge en milieu urbain – Dispositif “Demandez Angela”

Inspiré de modèles anglo-saxons, le dispositif “Demandez Angela” repose sur la constitution d'un réseau d'établissements partenaires (bars, commerces, hôtels, pharmacies...) identifiables par un autocollant.

Les personnes en détresse ou harcelées peuvent s'y réfugier temporairement et demander de l'aide discrètement.

Les professionnels sur place sont formés à accueillir sans jugement, à contacter les secours si besoin et à sécuriser la personne.

Ce dispositif participe à sécuriser l'espace public par l'implication directe des acteurs économiques locaux.

Au-delà du territoire national, plusieurs expériences étrangères ont mis en lumière des dispositifs structurants pour la prise en charge des violences intrafamiliales. Ces modèles peuvent nourrir la réflexion locale à Tourcoing, en apportant des pistes concrètes pour améliorer l'efficacité, la lisibilité et la continuité de l'accompagnement.

#### 1.6) Les Family Justice Centers (États-Unis, Canada, Australie)

Ces centres réunissent en un même lieu tous les intervenants impliqués dans la lutte contre les violences intrafamiliales : forces de l'ordre, avocats, magistrats, travailleurs sociaux, médecins, psychologues.

L'objectif de ce dispositif est de réduire le nombre d'interlocuteurs pour les victimes, leur éviter de multiplier les démarches et assurer un accompagnement «sans rupture». Ce modèle favorise une coordination immédiate et efficace, tout en sécurisant l'espace pour les victimes.

#### 1.7) Le modèle Barnehus (Norvège)

Spécifiquement destiné aux enfants victimes de violences ou d'abus sexuels, ce dispositif regroupe enquête judiciaire, suivi psychologique et écoute sociale dans un lieu unique, sécurisé et chaleureux.

Il permet d'éviter aux enfants les confrontations traumatisantes avec les tribunaux et garantit une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée (magistrats, policiers, psychologues, éducateurs).

Ce modèle repose sur la bienveillance, la protection et la stabilité émotionnelle pour limiter les effets à long terme des violences subies.

#### 1.8) Le modèle Whānau Ora (Nouvelle-Zélande)

Issu d'une approche communautaire et inclusive, Whānau Ora agit sur l'ensemble des déterminants des violences : santé mentale, précarité, isolement, insertion économique.

Les dispositifs sont portés par des acteurs de proximité et s'appuient sur une forte implication des communautés locales.

Ce modèle met l'accent sur la prévention, en accompagnant les familles dans leur globalité, y compris dans les contextes de fragilité chronique.

1.9) Les programmes pour auteurs de violences ("Perpetrator programmes")  
En Angleterre, en Allemagne et dans les pays nordiques, des programmes obligatoires de responsabilisation sont mis en place pour les auteurs de violences intrafamiliales. Ils combinent un accompagnement psychologique intensif, un suivi judiciaire régulier, et des modules de sensibilisation visant à faire reconnaître les comportements violents et prévenir les récidives.

Ces dispositifs sont conçus comme complémentaires à l'accompagnement des victimes, pour agir aussi sur les causes des violences.

Les retours d'expériences menés dans d'autres collectivités et à l'international, parfois proches de Tourcoing en taille ou en contexte, montrent que chaque acteur local – institutionnel, professionnel ou citoyen – peut devenir un levier dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Qu'il s'agisse de logements d'urgence, de structures d'accueil globales, de réseaux de lieux-refuge ou d'actions de sensibilisation, ces initiatives témoignent d'une volonté politique forte et d'une mobilisation collective réussie.

Elles démontrent qu'une approche intégrée, à la fois concrète, humaine et territorialisée, permet de répondre plus efficacement aux besoins des victimes.

Tourcoing peut s'inspirer de ces exemples pour construire un plan d'action local cohérent, évolutif et ancré dans ses réalités, en associant les institutions, les associations, les employeurs et les citoyens dans une dynamique collective de prévention, de protection et de transformation durable.

## 2) Les Pistes d'amélioration

La consolidation de la lutte contre les violences intrafamiliales à Tourcoing nécessite aujourd'hui une approche offensive, coordonnée et systémique. Si les dispositifs existants permettent déjà une mobilisation importante des partenaires, plusieurs leviers d'amélioration sont identifiés afin de renforcer durablement l'efficacité des actions engagées.

L'analyse des dispositifs mis en œuvre dans d'autres villes françaises permet d'enrichir la réflexion sur les leviers d'amélioration envisageables à Tourcoing. Plusieurs initiatives locales innovantes peuvent servir d'inspiration. Certaines de ces initiatives peuvent être mises en place au niveau d'une municipalité.

## 2.1) Structurer un véritable pilotage territorial intégré

L'un des enjeux majeurs reste l'absence d'un pilotage global et lisible à l'échelle locale et intercommunale. Il est proposé :

- La création d'une cellule municipale de gouvernance renforcée, intégrant la Ville, le CCAS, la Police, la Justice, les associations spécialisées et les professionnels de santé ;
- La désignation d'un référent municipal violences intrafamiliales permanent, chargé de piloter l'ensemble des actions, d'animer le réseau partenarial et de centraliser les situations complexes ;
- La mise en place d'un observatoire local des violences intrafamiliales, chargé de produire des indicateurs partagés, d'assurer un suivi statistique régulier et de permettre l'évaluation des dispositifs.

Cette gouvernance renforcée permettrait de fluidifier les échanges, d'améliorer la réactivité des interventions et d'assurer un meilleur suivi des situations à risque.

## 2.2) Renforcer significativement les capacités d'hébergement et de relogement

L'accès à un logement sécurisé constitue souvent le point de blocage principal dans les parcours de sortie des violences. Il est nécessaire de :

- Augmenter les capacités d'hébergement d'urgence via la création de nouvelles places dédiées sur le territoire de Tourcoing ;
- Constituer un contingent spécifique de logements sociaux réservés aux victimes de violences, en partenariat avec les bailleurs sociaux ;
- Renforcer les dispositifs de relogement temporaire accompagnés, permettant une transition sécurisée entre l'hébergement d'urgence et l'autonomie résidentielle ;
- Simplifier les procédures administratives d'accès au logement social pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

## 2.3) Consolider l'accompagnement psychologique et psychotraumatique

La reconstruction psychologique constitue une clé essentielle de la sortie durable des violences. Des propositions concrètes peuvent être mises en œuvre :

- Créer un pôle local de psychotraumatologie, adossé au Centre Hospitalier Dron et en lien avec les associations spécialisées.
- Renforcer les équipes psychologiques du CADSAV et des associations locales, avec des financements pérennes.
- Former systématiquement les psychologues de ville aux spécificités des violences intrafamiliales et des psychotraumatismes complexes.
- Mettre en place des groupes de parole encadrés, favorisant la reconstruction collective des femmes victimes.

## 2.4) Intensifier la prévention et la sensibilisation dès le plus jeune âge

L'action préventive constitue un levier de long terme pour déconstruire les représentations sociales à l'origine des violences :

- Renforcer les interventions éducatives en milieu scolaire, dès l'école primaire, autour des notions de consentement, d'égalité et de respect ;
- Organiser des actions de sensibilisation dans les différents quartiers de Tourcoing, en partenariat avec les associations locales ;
- Développer des campagnes de communication accessibles, ciblant spécifiquement les populations fragilisées et les femmes ;
- Créer un programme municipal annuel de prévention, mobilisant les établissements scolaires, les centres sociaux, les clubs sportifs et les associations culturelles.

#### 2.5) Simplifier l'accès aux droits et aux procédures judiciaires

Pour sécuriser les parcours des victimes, des simplifications administratives sont nécessaires :

- Proposer des guichets d'accueil uniques, où les victimes peuvent être accompagnées globalement (juridique, social, médical, psychologique) sans multiplication des démarches ;
- Poursuivre la formation des forces de l'ordre et des professionnels de justice aux spécificités des VIF, en s'appuyant sur le pôle VIF du Tribunal judiciaire de Lille ;
- Développer la médiation interinstitutionnelle rapide pour accélérer le traitement judiciaire des ordonnances de protection et limiter les classements sans suite lorsque les éléments de preuve sont partiels.

#### 2.6) Structurer une offre de prise en charge des auteurs de violences

Pour réduire durablement la récidive, il est nécessaire de développer une politique spécifique envers les auteurs :

- Multiplier les stages de responsabilisation et de prise de conscience des auteurs, en lien avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les associations agréées ;
- Mettre en place des suivis psychothérapeutiques spécialisés pour les auteurs récidivistes ;
- Renforcer le travail partenarial entre le parquet, les juges de l'application des peines et les associations d'accompagnement des auteurs.

#### 2.7) Pérenniser les financements et garantir la stabilité des dispositifs

Enfin, pour consolider la politique publique locale, il est indispensable :

- D'obtenir des financements pérennes pour les associations partenaires, garantissant la continuité de l'offre d'accompagnement ;
- De sécuriser les postes municipaux dédiés au suivi des violences intrafamiliales (cadres, psychologues, éducateurs) ;

- De contractualiser des conventions de partenariat triennales entre la Ville et ses partenaires associatifs, permettant la visibilité financière et la continuité des actions.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Les violences intrafamiliales demeurent, à Tourcoing comme ailleurs, un défi de société d'une extrême gravité. Derrière chaque situation recensée se cachent des parcours de vie brisés, des familles en souffrance, des enfants exposés à des traumatismes durables, et des difficultés sociales souvent aggravées par la précarité économique et l'isolement.

Au fil des années, la mobilisation des acteurs locaux s'est considérablement renforcée. La Ville de Tourcoing, avec ses partenaires institutionnels, associatifs et médicaux, a construit un véritable réseau de prise en charge et d'accompagnement. Des structures telles que le CADSAV, le CCAS, le CIDFF, SOLFA, SOLIHA, France Victimes, Place des Femmes, la Sauvegarde du Nord et bien d'autres assurent un travail de proximité remarquable.

Pour autant, l'ampleur des besoins dépasse encore largement les capacités actuelles. Les listes d'attente, les difficultés de relogement, le manque de psychologues spécialisés, les limites de la coordination institutionnelle et les obstacles judiciaires illustrent ces fragilités persistantes. Les enfants, trop longtemps invisibilisés dans ces situations, constituent une priorité absolue dans la construction de parcours de réparation adaptés.

Au regard des constats posés dans ce rapport, plusieurs priorités s'imposent aujourd'hui :

- Renforcer la gouvernance territoriale,
- Développer les capacités d'hébergement et de relogement,
- Intensifier la prévention dès le plus jeune âge,
- Consolider la prise en charge psychologique,
- Fluidifier l'accès aux droits,
- Et mieux encadrer les auteurs de violences.

C'est à cette condition qu'une véritable politique publique ambitieuse et cohérente pourra durablement protéger les victimes, accompagner les enfants exposés et rompre les cycles de reproduction des violences.

Tourcoing dispose aujourd'hui d'acteurs engagés et expérimentés. En renforçant les moyens, en simplifiant les circuits, et en plaçant la parole des victimes au cœur de l'action publique, il est possible de franchir un nouveau cap collectif pour faire reculer durablement ces violences.

## Les propositions retenues :

1. Désigner un.e référent.e municipal.e «violences intrafamiliales» chargé.e de centraliser les informations, animer le réseau local et suivre les situations à haut risque.
2. Mettre en place un programme municipal de prévention en milieu scolaire en partenariat avec l'éducation nationale et les structures associatives, pour aborder les stéréotypes, le respect, le consentement et l'égalité filles/garçons.
3. Adopter le dispositif “Demandez Angela” à Tourcoing, en créant un réseau de lieux-refuge (commerces, pharmacies, équipements municipaux, bars, etc.) identifiables par un autocollant. Les personnes en danger (harcèlement, violences) pourraient s'y réfugier et demander discrètement de l'aide. Les structures volontaires seraient formées par la Ville et ses partenaires à l'accueil et à l'alerte, en lien avec les associations spécialisées.
4. Créer une cellule municipale de coordination VIF, pilotée par la ville, réunissant, le CCAS, le CADSAV, la police, la justice, les associations spécialisées, les centres de soins et de santé. L'objectif de la cellule est de traiter en temps réel les situations complexes et fluidifier les parcours.
5. Créer un accueil de jour municipal, appelé “L'Abri”, pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, accessible sans rendez-vous. Ce lieu sécurisant proposerait écoute, accompagnement juridique, social et médical, mais aussi des espaces de vie pour souffler et reconstruire. Des partenaires y assureraient des permanences régulières.
6. Créer un partenariat municipal avec des professionnels de santé mentale (psychologues libéraux, centres médico-psychologiques) pour développer un accès facilité à un accompagnement thérapeutique volontaire, en particulier pour les auteurs non judiciarialisés.
7. Renforcer le rôle du CADSAV comme guichet unique municipal, en élargissant son amplitude horaire, en stabilisant les postes d'écoute et en intégrant des permanences juridiques et sociales en soirée et le samedi.
8. Stabiliser le financement des associations partenaires, via des conventions plurianuelles avec la ville.
9. Mettre à disposition des logements appartenant à la ville pour le relogement temporaire accompagné des femmes victimes de violences et de leurs enfants, pour une durée de 3 à 6 mois. Ce dispositif serait activé par la cellule municipale de coordination VIF et suivi par le référent municipal dédié, en lien avec les partenaires sociaux et associatifs. Il permettrait une transition sécurisée vers un logement pérenne.
10. Crée 10 à 15 places d'hébergement d'urgence supplémentaire, mobilisables rapidement, y compris le soir et le week-end, via une convention avec des structures spécialisées et les hôtels partenaires.

## Autres pistes de réflexion :

- Déployer des actions de sensibilisation ciblées dans les quartiers prioritaires en lien avec les associations de quartiers et les centres sociaux.
- Pérenniser la «semaine tourquennoise de lutte contre les violences», chaque mois de novembre, intégrant des ciné-débats, des ateliers de self-défense, des expositions, des conférences...
- Former l'ensemble des personnels municipaux en contact avec le public au repérage des signes de violences intrafamiliales et à l'orientation des victimes.
- Mettre en place un observatoire local des violences intrafamiliales, pour produire des données partagées, assurer un suivi annuel des signalements, évaluer l'efficacité des dispositifs existants.
- Soutenir le développement de groupes de parole encadrés pour les femmes victimes en lien avec les associations spécialisées.
- Créer un pôle local de psychotraumatologie pour proposer une prise en charge spécialisée, en lien avec le réseau libéral, les psychologues scolaires et les associations.
- Simplifier l'accès au logement social pour les victimes des violences intrafamiliales, avec un formulaire de signalement direct, en développant les conventionnements avec les bailleurs.
- Développer un partenariat avec le SPIP et le Tribunal pour accueillir, dans les structures municipales, des stages de responsabilisation destinés aux auteurs de violences.
- Créer un dispositif local d'accompagnement psychothérapeutique des auteurs récidivistes, pour prévenir les réitérations.
- Mettre en place un fonds municipal d'appui aux projets de lutte contre les VIF permettant de soutenir des actions de proximité portées par les associations locales.
- Renforcer les équipes du CADSAV et du CCAS pour faire face à l'augmentation des signalements et améliorer la continuité des parcours.

## ANNEXES

1. Rencontre avec l'association SOLFA (Solidarité Femmes Accueil)
2. Rencontre avec SOLIHA Métropole Nord : agir pour l'hébergement et la réinsertion des femmes victimes de violences
3. Rencontre avec le CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
4. Rencontre avec l'Association Place des Femmes
5. Rencontre avec M. Éric DENOEUD adjoint à la sécurité, à l'aide aux victimes, à la prévention et à l'accès aux droits de la ville de TOURCOING
6. Rencontre avec les services du CADSAV (Centre d'accès aux Droits- Service d'Aide aux Victimes)
7. Conférence Ecole Nationale de la Magistrature du 6 juin 2023 : L'enfant face aux violences conjugales
8. Rencontre avec un travailleur sociale de l'AGSS (Association de Gestion des Services Spécialisées) de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
9. « Les enfants victimes des violences conjugales » Intervention de Claire Dreyfus-Port, sage-femme et référente violences intrafamiliales
10. Article : Le Tribunal Judiciaire de Lille se forme pour aider les enfants face aux violences conjugales (Source la Gazette du 07 mars 2025)

# **Rencontre avec l'association SOLFA (Solidarité Femmes Accueil)**

---

Fondée en 1947, **SOLFA** est une association dédiée à l'accompagnement des femmes en difficulté. À l'origine centrée sur l'hébergement des femmes défavorisées après-guerre et des mères célibataires, elle a progressivement élargi ses missions pour répondre à l'évolution des besoins sociaux, notamment autour des violences faites aux femmes.

## **Une expertise reconnue dans l'accompagnement des femmes victimes de violences**

Dès les années 2000, SOLFA a intensifié son action sur la question des violences conjugales :

- En 2002, elle inaugure le **premier service d'écoute** dans le Pas-de-Calais, puis à Lille.
- S'ensuivent la création d'un **centre d'hébergement** et d'un **centre d'accueil d'urgence à Tourcoing**.
- En 2009, elle ouvre le **centre de consultation Bruneau Enfant**, dédié à la prise en charge des enfants victimes de violences.
- En 2017, elle lance **l'accueil de jour Rosa**, accessible sans rendez-vous à Lille.

Parallèlement, des dispositifs innovants sont développés pour répondre à des besoins spécifiques :

- Organisation de transports sécurisés entre les domiciles des parents, dans un contexte de violences conjugales.
- Service afin de favoriser l'accès aux soins et accompagner les femmes enceintes ou mères d'enfants de moins de trois ans, une période particulièrement vulnérable.

Ces dispositifs soutenus par financièrement, par un certain nombre de partenaires, renforcent l'ancrage territorial et l'expertise sociale de l'association.

## **Aller vers les publics isolés : une action de terrain mobile**

Toujours en 2017, SOLFA innove avec « **En Voiture Nina et Simon.e.s** », un service itinérant qui apporte écoute, information et accompagnement dans les **zones rurales et quartiers prioritaires**.

Elle déploie également des **intervenantes sociales au sein des gendarmeries**, pour un maillage territorial renforcé et une réponse rapide.

## **Une organisation structurée en trois pôles d'action**

L'association est aujourd'hui structurée autour de **trois pôles** :

1. **Violences faites aux femmes** (particulièrement développé dans la métropole lilloise, les Flandres et Dunkerque).
2. **Hébergement – insertion – responsabilisation**.
3. **Protection de l'enfance**.

Le pôle « violences faites aux femmes » fait face à une **augmentation constante des demandes d'hébergement d'urgence**, avec des **listes d'attente longues**, traduisant une tension accrue sur les capacités d'accueil.

## **Prévention, sensibilisation et coopération territoriale**

SOLFA intervient également :

- **En milieu scolaire**, avec des actions de prévention dès le plus jeune âge.
- Dans les **quartiers**, via des animations communautaires et des campagnes de sensibilisation.
- **En collaboration avec la commission mixité/violence de Tourcoing** et d'autres acteurs publics et associatifs.

Elle développe actuellement un **projet de soutien psychologique pour les enfants victimes de violences**, à Tourcoing et Roubaix.

## **Enjeux actuels et leviers de transformation**

Pour répondre à l'ampleur des besoins, SOLFA est en **recherche permanente de financements**, combinant aides locales, nationales et privées.

Elle regrette néanmoins **l'arrêt des financements municipaux à Tourcoing depuis 2020**, et souligne l'importance d'un **soutien local** stable et durable.

Parmi les **recommandations** clés de l'association :

- Renforcer la **prévention dès l'enfance**.
- Former les **professionnels de santé, forces de l'ordre et acteurs sociaux**.
- Développer des **hébergements adaptés, sécurisés et confidentiels**.
- **Simplifier les modalités de financement**, souvent trop complexes et fragmentées.

# **Rencontre avec SOLIHA Métropole Nord : agir pour l'hébergement et la réinsertion des femmes victimes de violences**

---

## **Présentation de Soliha Métropole Nord**

Soliha Métropole Nord est une association née de la fusion de plusieurs structures locales (Cal PACT de Lille, Roubaix, Tourcoing), affiliée à la fédération nationale Soliha. Elle intervient à deux niveaux :

- **En tant que bailleur social privé**, avec près de 3 000 logements répartis sur la métropole lilloise.
- **En tant que gestionnaire de structures d'hébergement**, au travers de sept dispositifs dédiés à des publics en grande fragilité.

## **Structures d'hébergement**

L'association gère :

- **Deux CHRS** (dont la Maison Familiale à Roubaix, spécialisée dans l'accueil des femmes victimes de violences, avec ou sans enfants).
- **Deux résidences sociales**, destinées à un public en parcours d'insertion.
- **Deux pensions de famille**, qui offrent un hébergement durable à des personnes isolées, dont l'une est spécifiquement dédiée aux femmes atteintes du syndrome de Korsakoff.

L'accueil se fait principalement sur orientation du SIAO, mais des entrées directes restent possibles via des partenaires (associations, structures médicales, commissariats...).

## **Public accueilli et accompagnement**

La **Maison Familiale** héberge en majorité des femmes victimes de violences intrafamiliales, seules ou avec leurs enfants (garçons jusqu'à 18 ans).

L'accompagnement proposé est global : démarches administratives et juridiques, soutien budgétaire, accompagnement psychologique et médical, soutien à la parentalité, et aide à l'insertion professionnelle.

Les formes de violences évoluent : plus psychologiques, économiques ou morales, elles sont souvent plus difficiles à prouver et à faire reconnaître. L'isolement, la précarité, les emplois à horaires décalés aggravent la situation de ces femmes.

## **Freins rencontrés**

- **Relogement difficile** : parc social saturé, peu de logements familiaux, faible rotation.
- **Démarches juridiques complexes** : procédures longues et peu de moyens spécialisés.
- **Accès insuffisant au soutien psychologique**, faute de financements pérennes.
- **Manque de lieux de répit et d'accueils de jour adaptés**.
- **Stigmatisation de certains dispositifs**, qui limite leur fréquentation.

## **Points forts de l'action Soliha**

- Travail en réseau actif avec la Maison des Femmes, Solfa, les commissariats, hôpitaux, CIDFF...
- Équipe pluridisciplinaire : six travailleurs sociaux et un psychologue à mi-temps.
- Ateliers parents/enfants et animations éducatives (écrans, respect, etc.).
- Participation aux commissions municipales sur les violences conjugales.

## **Fonctionnement, enjeux et partenariats**

### **Orientation et relogement**

La majorité des admissions se fait via le SIAO, mais des admissions directes restent possibles grâce à un réseau de partenaires.

Le **relogement** constitue aujourd’hui un point de blocage majeur : alors qu’il était possible en moins d’un an il y a deux ans, les délais se sont fortement allongés. Cela entraîne une saturation des structures, des tensions internes et parfois des comportements agressifs envers les équipes.

Les causes principales sont :

- **La saturation du parc immobilier**, davantage que l’augmentation de la demande.
- **L’inadéquation des nouveaux logements**, souvent trop petits pour des familles.

Soliha entretient des échanges réguliers avec les bailleurs et les services municipaux, bien qu’elle ne siège pas dans les commissions logement.

### **Fonctionnement interne**

Soliha est une association régie par un conseil de surveillance pouvant inclure des élus. En 2022,

### **Accompagnement social**

L’accompagnement proposé couvre plusieurs volets : administratif, budgétaire, juridique, santé, parentalité, insertion professionnelle.

Le soutien psychologique reste fragile financièrement, bien que crucial. Le psychologue intervient en individuel et en ateliers.

Sur le plan juridique, les situations sont souvent complexes et l’équipe n’est pas spécialisée : recours à la Maison des Femmes, à la Justice ou à des avocats partenaires est fréquent.

154 demandes ont été enregistrées pour 80 places disponibles (25 pour adultes, le reste pour enfants).

L’admission repose sur un entretien, un dossier, puis une validation en commission. L’entrée se fait après état des lieux.

## Évolutions des violences

- Les formes de violence se sont diversifiées : psychologiques, verbales, morales, financières.
- Le « contrôle coercitif » reste difficile à faire reconnaître juridiquement.
- L'isolement et la précarité économique aggravent la vulnérabilité des femmes.
- Les emplois précaires compliquent l'autonomie et l'insertion.

## Perspectives et leviers d'amélioration

### Réseau et visibilité

Soliha participe à la commission municipale sur les violences conjugales et travaille avec les forces de l'ordre, les hôpitaux et diverses structures locales.

Le **manque de visibilité** reste un frein à la reconnaissance de son action spécifique envers les femmes victimes de violences, dans un cadre d'intervention très diversifié.

### Accueils de jour et espaces de répit

- La **Maison des Femmes de Roubaix** est aujourd'hui la seule structure de jour sur le secteur.
- Soliha collabore avec **Solfa** sur l'accueil de jour et des projets d'éloignement (ex : bagagerie Rosa).
- Les **contrats d'hébergement** sont en moyenne de six mois, renouvelables. La durée réelle dépasse souvent un an, en particulier pour les grandes fratries.

### Financements

Les financements proviennent principalement de la DDETS, avec un soutien partiel du Conseil Départemental pour les enfants de moins de 3 ans. Il n'existe pas de financement municipal, ce qui garantit une certaine indépendance, mais limite le développement de certaines actions.

## Pratiques inspirantes et recommandations

- Créer un **accueil de jour neutre**, ouvert aux femmes et enfants.
- Développer des **espaces de répit** en complément des hébergements.
- Renforcer l'**accompagnement juridique**, via des partenariats avec des juristes ou avocats.
- Accélérer les **relogements familiaux** en lien avec les bailleurs et la mairie.
- Diversifier les **sources de financement**, y compris municipales.
- Mettre en place des **actions de prévention dès l'enfance** (ateliers, écoles...).
- Développer des **partenariats avec des entreprises locales** pour l'insertion professionnelle.

## **Rencontre avec le CIDFF – Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles**

---

### **Un acteur de proximité pour l'accès aux droits, l'accompagnement des femmes et la prévention des violences**

Le Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) est un acteur clé de la défense des droits, de la lutte contre les inégalités de genre et de l'accès effectif aux dispositifs de protection. Il appartient à un réseau national structuré et reconnu, piloté par la Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF), qui bénéficie du statut d'utilité publique.

Sur le terrain, les CIDFF interviennent localement pour garantir à toutes et tous – et prioritairement aux femmes – un accès gratuit, confidentiel et individualisé à l’information juridique, à l’accompagnement social et à la prévention des violences. Loin d’être de simples structures d’information, ils sont devenus des acteurs de proximité incontournables, particulièrement dans les territoires où les inégalités sociales et les parcours de violence sont fortement présents.

C'est dans cette logique que le CIDFF s'inscrit, en développant depuis plusieurs années des actions ciblées et adaptées aux besoins de la population locale, en particulier des femmes confrontées à des difficultés multiples. Le travail de terrain s'appuie sur un maillage de partenariats, une présence dans les lieux de vie, des permanences juridiques, et surtout une capacité d'écoute et d'adaptation face aux réalités du quotidien.

### **Un accès au droit au plus près des habitant·es de Tourcoing**

Le CIDFF intervient à Tourcoing à travers **plusieurs permanences juridiques gratuites, anonymes et confidentielles**, organisées notamment à l’antenne du CIDFF de Tourcoing et dans des structures partenaires sur sollicitation. L’objectif est de rapprocher le droit des personnes, de le rendre compréhensible, accessible et mobilisable, même dans les parcours les plus fragiles.

Ces permanences permettent d’apporter une information fiable et adaptée sur un large éventail de problématiques :

- **Le droit de la famille** : séparation, divorce, autorité parentale, pension alimentaire, résidence alternée ou exclusive, succession ;
- **Le droit du travail** : licenciement, harcèlement, discriminations à l'embauche ou en emploi ;
- **Les violences conjugales et intrafamiliales** : orientation vers les dispositifs de protection, accompagnement au dépôt de plainte, démarches liées à l'éloignement du conjoint violent ;
- **Le droit des étrangers, le logement** ou encore **les prestations sociales**, notamment dans les cas où les femmes sont en situation de dépendance économique.

Les juristes du CIDFF, formées à la complexité des parcours de vie, savent adapter leur posture et leur langage, notamment face à des femmes **victimes de violences, isolées ou en situation de grande précarité**, parfois en perte totale de repères juridiques ou administratifs. Leur

mission ne se limite pas à l'information : elle s'inscrit dans une logique d'écoute, de reconstruction et d'autonomisation.

## Un accompagnement renforcé des femmes victimes de violences à Tourcoing

À Tourcoing, de nombreuses femmes confrontées à des violences conjugales, sexuelles ou intrafamiliales trouvent auprès du CIDFF **un lieu ressource essentiel**. L'association propose un accompagnement sur-mesure, qui peut être ponctuel ou s'inscrire dans la durée, en fonction des besoins.

Les juristes, mais aussi les intervenantes sociaux, orientent les femmes vers les dispositifs adaptés, en lien étroit avec le réseau partenarial local. Cet accompagnement peut concerter :

- la demande d'une **ordonnance de protection** auprès du juge aux affaires familiales ;
- la rédaction et le dépôt d'une **plainte** ou d'un signalement ;
- la mise en sécurité via un **hébergement d'urgence** ou un relogement temporaire ;
- la liaison avec une **psychologue**, une assistante sociale, un avocat ou une structure spécialisée (comme SOLFA).

*« À Tourcoing, les situations sont souvent complexes. Il ne s'agit pas seulement de violences physiques : il y a aussi des violences psychologiques, économiques, administratives, qui rendent les femmes dépendantes. Notre rôle, c'est d'abord de leur redonner de la lisibilité et du pouvoir d'agir. »*

Grâce à sa connaissance fine du territoire et à des partenariats tissés sur le long terme, le CIDFF joue **un rôle pivot dans la coordination des parcours de protection**, en assurant une continuité entre les étapes juridiques, sociales, médicales et éducatives.

## Des actions de prévention dans les quartiers populaires de la ville

Au-delà de l'accompagnement individuel, le CIDFF mène une **action préventive fondamentale auprès des jeunes** dans les quartiers populaires de Tourcoing. Conscient que la lutte contre les violences et les inégalités commence très tôt, il intervient en milieu scolaire, périscolaire et associatif pour sensibiliser sur les grands enjeux liés à l'égalité et au respect.

Les interventions sont adaptées selon l'âge, le contexte local et les besoins identifiés. Elles abordent notamment :

- l'**égalité filles-garçons** dans l'éducation, les choix professionnels et les relations ;
- le **consentement**, les comportements sexistes ou violents, les représentations de l'amour et de la masculinité ;
- les **relations affectives et sexuelles**, les stéréotypes de genre, le respect mutuel ;
- la **lutte contre les discriminations** raciales, sociales, genrées.

*« Dans certaines classes, on sent que la parole des filles est plus difficile. C'est important de leur dire qu'elles ont des droits, qu'elles peuvent dire non, qu'elles ont toute leur place. »*

Ces ateliers, parfois les premiers espaces où ces thématiques sont abordées, sont autant de moments de libération de la parole que de transmission d'outils concrets pour se positionner, agir et refuser les violences.

## **Un travail partenarial solide mais à conforter avec les acteurs locaux**

À Tourcoing, le CIDFF entretient **des liens étroits avec les structures de terrain** : bailleurs sociaux, services sociaux, structures de soins, associations, établissements scolaires, services de la Ville, justice, police.

Il participe aux dispositifs de coordination interinstitutionnelle, aux commissions locales de lutte contre les violences conjugales et aux réseaux de prévention. Ce **maillage territorial dense et actif** est indispensable pour éviter que les femmes accompagnées ne soient livrées à elles-mêmes dans des démarches complexes, fragmentées et parfois contradictoires.

En assurant un rôle de **facilitateur de parcours et d'interlocuteur fiable**, le CIDFF contribue à rendre plus cohérente la réponse locale face aux violences faites aux femmes.

# **Rencontre avec l'Association Place des Femmes**

---

## **1. Accompagnement des victimes et gouvernance associative**

### **• Création et objectifs de l'association Place des Femmes**

Place des Femmes a été fondée pour répondre à une demande croissante d'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales. Son approche repose sur une gouvernance partagée et horizontale, ainsi qu'un engagement fort en faveur d'une intervention rapide, humaine et accessible.

### **• Difficultés de financement**

L'association fait face à d'importants obstacles en matière de financement, notamment en raison de son positionnement clairement féministe, qui peut freiner certains soutiens publics. Cette situation menace sa stabilité financière et sa capacité de développement à moyen terme.

### **• Une approche d'accompagnement souple et réactive**

L'accompagnement proposé respecte le rythme des victimes, avec des rendez-vous fixés dans un délai de sept jours. Les horaires sont adaptés aux contraintes des femmes accompagnées, afin de faciliter l'accès au soutien.

### **• Partenariats et dispositif d'itinérance**

Place des Femmes collabore avec plus de 70 partenaires pour proposer des lieux de rendez-vous flexibles ("bureaux spontanés"). Cette démarche réduit les délais de prise en charge et répond à des enjeux de mobilité ou de discrétion.

### **• Groupes de parole en construction**

Des groupes de parole à destination des mères et de leurs enfants seront mis en place en 2025, avec le soutien du Conseil départemental. Ces espaces auront pour objectif de travailler collectivement les conséquences des violences conjugales.

### **• Fonctionnement horizontal et bénévolat**

L'association ne compte aucun salarié. Elle repose sur une gouvernance horizontale et mobilise une trentaine de bénévoles, issus de différents horizons professionnels (droit, santé, travail social, etc.).

### **• Engagement et formation des adhérent·es**

Chaque adhérent·e signe une charte d'engagement et participe à des formations afin de garantir une connaissance partagée des enjeux et des valeurs portées par l'association.

### **• Plaidoyer et co-construction politique**

Un travail de plaidoyer est envisagé dans la perspective des prochaines élections municipales. L'association souhaite impliquer les femmes accompagnées dans la co-construction des propositions à porter collectivement.

## 2. Accompagnement et défis quotidiens dans la lutte contre les violences

- **Féminisme et perception publique**

L'association se revendique féministe, une position parfois mal perçue par certaines municipalités. Elle a notamment été critiquée pour l'usage de l'écriture inclusive, et son projet a été jugé "pas sexy" par des élus·es, illustrant les résistances institutionnelles à certains discours militants.

- **Proximité et réactivité dans l'accompagnement**

Place des Femmes est régulièrement sollicitée par des structures sociales, médicales ou éducatives pour intervenir auprès de femmes victimes de violences. La réactivité, la capacité à se déplacer rapidement et la personnalisation de l'accompagnement sont des éléments-clés de leur méthode.

- **Difficultés d'accès au logement**

L'accès au logement pour les victimes reste un enjeu central. Grâce à ses partenariats avec des bailleurs publics, l'association a toutefois pu reloger plusieurs femmes dans un délai de trois mois, ce qui reste un défi remarquable dans le contexte actuel.

- **Réseaux professionnels et collaborations intersectorielles**

L'association travaille avec des avocat·es, des médecins, des psychologues et d'autres professionnel·les, ce qui renforce la qualité de l'accompagnement. Ces collaborations permettent d'apporter des réponses globales et de débloquer des situations complexes.

- **Manque de financements publics**

L'association fonctionne principalement sur la base du bénévolat et dispose de très peu de financements. Elle appelle à un engagement renforcé des institutions publiques pour consolider ses projets et assurer leur pérennité.

## 3. Spécificités locales et enjeux à Tourcoing

- **Entre militantisme et exigences institutionnelles**

Les membres de l'association soulignent la difficulté à faire coexister une démarche militante avec les logiques des appels à projets. Elles insistent sur la nécessité de rester fidèles à une vision transformatrice de la société, tout en répondant à des urgences sociales de terrain.

- **Un contexte tourquenois particulier**

À Tourcoing, l'association bénéficie d'un **réseau partenarial riche** et d'un certain soutien de la Ville, ce qui la distingue de ses expériences à Lille ou à Roubaix, où la coopération semble

plus difficile. Ces différences locales influencent directement les capacités d'action et d'ancrage de Place des Femmes.

- **Défis du relogement selon les villes**

Le relogement des victimes est particulièrement compliqué dans certaines communes. À Villeneuve-d'Ascq ou à Roubaix, par exemple, les possibilités de relogement sont plus limitées qu'à Tourcoing, malgré des besoins tout aussi importants.

- **Besoin de formation et de sensibilisation**

Les intervenant·es insistent sur la nécessité de mieux former les professionnel·les de première ligne (santé, éducation, social) à la détection et à la prise en charge des situations de violences. Ils partagent des cas concrets pour illustrer le manque de sensibilisation parfois observé.

- **Manque de soutien psychologique**

Le besoin d'un accompagnement psychologique adapté est récurrent, pour les femmes comme pour leurs enfants. Le manque de dispositifs spécialisés à l'échelle locale constitue une fragilité persistante.

- **Groupes de parole parallèles : un projet ambitieux**

L'association porte un projet de **groupes de parole simultanés pour les mères et leurs enfants**, afin de permettre une reconstruction mutuelle tout en respectant les temporalités de chacun. Sa mise en œuvre est complexe, tant sur le plan logistique que méthodologique.

## 4. Financements, plaidoyer et rôle des collectivités

- **Recherche d'un équilibre éthique dans le financement**

L'association cherche à diversifier ses ressources, entre subventions publiques et financements privés, tout en restant fidèle à ses valeurs. Elle exprime des réserves à l'égard de certaines fondations, notamment celles qui bénéficient de défiscalisations massives, considérées comme nuisibles au financement public.

- **Prévention et égalité comme piliers d'action**

Les actions de sensibilisation aux violences sexistes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, et à la formation des citoyen·nes et professionnel·les sont au cœur du travail de Place des Femmes.

- **Système judiciaire à améliorer**

Les intervenant·es critiquent le manque de formation des magistrat·es et l'insuffisance des réponses judiciaires. Trop souvent, les plaintes sont mal traitées, classées sans suite, ou ne permettent pas d'assurer la sécurité des victimes.

- **L'épreuve de la preuve**

Les violences psychologiques ou sexuelles sont encore **difficiles à prouver**, ce qui fragilise les démarches judiciaires. L'association insiste sur l'importance de préparer les femmes à la constitution de dossiers solides, sans précipitation ni mise en danger.

- **Implication nécessaire des municipalités**

Les municipalités ont un rôle essentiel à jouer, notamment dans la **formation de leurs agents**, la **visibilité des dispositifs**, et le **soutien aux initiatives associatives** de terrain.

## 5. Violences domestiques et inégalités sociales

- **Dépendance économique et violence**

L'association rappelle que les inégalités économiques renforcent les violences domestiques. L'absence d'autonomie financière est un frein majeur à la fuite ou à la reconstruction des victimes.

- **Déséquilibres dans les procédures judiciaires**

Dans certains cas, la profession de l'agresseur (médecin, avocat, policier...) peut **influencer le traitement judiciaire** et créer un déséquilibre de pouvoir en défaveur des victimes.

- **Signalement systématique : vers une pratique réflexive**

Si le signalement systématique est discuté, l'association insiste sur l'importance d'**ouvrir le dialogue avec les victimes** sans forcément déclencher d'emblée une procédure judiciaire, ce qui pourrait aggraver leur situation.

- **Réseautage et intelligence collective**

Les intervenant·es soulignent l'intérêt de **constituer des réseaux interprofessionnels** permettant d'échanger sur des situations complexes et de créer des synergies dans la réponse à apporter.

La rencontre avec l'association Place des femmes met en lumière la richesse, la complexité et la nécessité du travail mené dans l'accompagnement des femmes et enfants victimes de violences conjugales. Elle révèle les forces d'un engagement collectif, basé sur la proximité, l'écoute et le respect des temporalités des victimes, mais aussi les fragilités structurelles liées au financement, au manque de reconnaissance institutionnelle et aux difficultés d'ancrage politique dans certains territoires.

## Perspectives et chantiers à venir

- Mise en place des groupes de parole en 2025
- Lancement de groupes de parole parallèles mères/enfants
- Élaboration d'un plaidoyer participatif pour les municipales
- Réponse à des appels à projets pour consolider les financements
- Organisation d'ateliers citoyens de sensibilisation
- Participation à la plateforme du 8 mars pour porter des revendications collectives

# **Rencontre avec M. Éric DENOEUD adjoint à la sécurité, à l'aide aux victimes, à la prévention et à l'accès aux droits de la ville de TOURCOING**

---

L'audition de l'adjoint de Tourcoing vise à mieux comprendre les actions mises en œuvre par la Ville dans ce domaine, ainsi que les liens avec la police nationale.

## **1. Articulation entre sécurité et accès aux droits**

M. Denoeud précise que l'approche municipale vise à **faire le lien entre les questions de sécurité et celles d'accès aux droits**.

Depuis l'ouverture du nouvel **hôtel de police municipale**, une volonté forte a émergé de **regrouper les différents services**. Toutefois, la **Maison de la Justice et du Droit (MJD)** conserve une entrée distincte, relevant directement du ministère de la Justice.

Le nouvel hôtel de police municipale est également le lieu de **réunion de la cellule de veille municipale**, où sont parfois abordées des situations de violences intrafamiliales.

## **2. Accompagnement des victimes et rôle du CADSAV**

Toute personne déposant plainte — y compris dans un contexte de violences intra familiales — reçoit systématiquement les coordonnées du **CADSAV (Centre d'Accès au Droit et Service d'Aide aux Victimes)**. La **plainte** constitue une porte d'entrée privilégiée vers le CADSAV, mais une **main courante** peut également suffire à initier un accompagnement.

À la demande du parquet, une **évaluation systématique** est réalisée par les agents de la ville pour toute plainte déposée. Ce dispositif a été renforcé depuis le **Grenelle contre les violences conjugales lancé en 2019**.

M. Denoeud souligne une **augmentation significative des signalements** ces dernières années. Cela soulève deux hypothèses :

- une **dégradation des situations familiales**,
- ou une **amélioration de la détection et de l'accompagnement**.

Dans tous les cas, la hausse du nombre de cas recensés reflète une **prise en charge plus efficace**.

Le CADSAV joue un rôle central dans le suivi des situations :

- Il procède aux **évaluations des situations** et met en œuvre les plans d'action nécessaires.
- Il est **habilité à instruire les demandes de bracelet anti-rapprochement et de téléphone grave danger**.
- Il comprend une **psychologue et quatre agents** spécialisés.
- Il peut également **accompagner les victimes au tribunal**.

Une convention prévoit qu'en cas de **mesure d'éloignement judiciaire**, le CADSAV est directement informé et peut prendre contact avec la victime.

Lorsque celle-ci quitte son domicile, la **police municipale** peut intervenir pour **l'accompagner dans la récupération de ses effets personnels en toute sécurité**.

### **3. Relogement des victimes**

Lorsque la situation l'exige, la ville peut **mobiliser des nuitées d'hôtel** en urgence. L'accès aux **hébergements d'urgence** relève classiquement du **115**, mais une particularité locale concerne le **foyer familial de la rue de Guisnes**, qui ne dépend pas de ce dispositif.

La ville de Tourcoing travaille également avec des **bailleurs sociaux pour favoriser le relogement durable des victimes**.

### **4. Enfants et VIF : un angle à développer**

L'intervenant note un **manque de données** concernant la situation des enfants exposés aux violences intrafamiliales, et appelle à un **meilleur suivi statistique et qualitatif** de cette problématique.

### **5. Actions de prévention mises en œuvre par la Ville**

Tourcoing déploie plusieurs actions de **prévention** autour des VIF :

- Organisation d'événements autour du **25 novembre**, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes ;
- Animation d'une **commission violences conjugales** ayant pour objectif de croiser les expériences et formuler des propositions concrètes ;
- **Diffusion d'affiches** mentionnant le numéro d'appel **39 19** ;
- Coopération renforcée avec les **partenaires institutionnels et associatifs** ;
- **Création de groupes de parole** pour les victimes de VIF, en lien avec le département et le CADSAV ;
- Mise en place d'un **coffre numérique**, permettant aux victimes de numériser et sécuriser leurs documents sensibles ;
- Réflexion en cours sur **la justice restaurative** comme piste d'innovation locale.

### **6. Le rôle du service prévention – tranquillité – habitants**

Ce service, qui anime la cellule de veille municipale, assure :

- **Le lien opérationnel avec la MJD** ;
- **La sollicitation des bailleurs sociaux** en cas de besoin ;
- **La coordination entre les partenaires locaux**, ainsi qu'un **travail de terrain d'observation et d'investigation**.

### **7. Spécificités tourquenoises en matière de VIF**

Tourcoing présente certaines **caractéristiques notables** :

- Un **conventionnement entre la justice et la Ville** pour la gestion des bracelets anti-rapprochement et des téléphones grave danger ;
- Un financement majoritairement **assuré par l'État** pour les dispositifs ;
- L'existence d'un **CADSAV municipalisé**, contrairement à d'autres villes où cette mission est assurée par des associations.

Cependant, **peu de données précises** sont disponibles sur le nombre de victimes accompagnées ou sur le détail des situations traitées.

# **Rencontre avec les services du CADSAV (Centre d'accès aux Droits- Service d'Aide aux Victimes)**

---

## **Présentation de la structure**

Le CADSAV est une structure d'accès aux droits et d'aide aux victimes, habilitée par le ministère de la Justice. Sa mission s'inscrit dans le réseau national des structures d'aide aux victimes (notamment France Victimes). Elle intervient auprès de toutes les personnes victimes d'infractions pénales, avec une attention particulière portée aux victimes de violences intrafamiliales (VIF).

Historiquement implantée à Tourcoing, la structure s'appuie sur un ancrage local fort. Elle est intégrée au service municipal, ce qui constitue une spécificité locale importante : Tourcoing est l'une des rares villes à disposer d'un bureau d'aide aux victimes **municipalisé**.

## **Missions générales et outils mobilisés**

Le CADSAV propose un accompagnement **juridique, social et psychologique** des victimes, en lien avec les services de police, les magistrats, les avocats et les travailleurs sociaux. Plusieurs dispositifs sont gérés ou soutenus par le CADSAV :

- Le **téléphone grave danger (TGD)**, délivré pour une durée de 6 mois, renouvelable ;
- Le **bracelet anti-rapprochement (BAR)**, dont le déploiement reste freiné par des difficultés techniques ;
- Le **protocole de sortie sèche**, permettant d'anticiper les risques en cas de sortie de prison sans accompagnement de l'auteur ;
- Le **protocole de libération du domicile familial**, avec information immédiate de la victime ;
- L'**évaluation des situations de vulnérabilité**, en lien avec les OPJ, les magistrats référents et le greffe.

Le **signalement d'une plainte** ou d'une main courante déclenche un processus d'orientation. La victime est contactée pour un premier échange, puis une **fiche d'évaluation** est transmise au parquet, pouvant entraîner la mise en place de mesures de protection.

Le CADSAV participe également aux **groupes de travail avec les services de contrôle judiciaire (SCJE)** et le **CAP** (Centre d'Accueil des Auteurs), pour contribuer à la prévention de la récidive.

## **Actions spécifiques en matière de violences intrafamiliales**

Les violences intrafamiliales constituent un axe majeur de l'action du CADSAV. Le service est **ouvert au public**, y compris en dehors des signalements officiels : les personnes peuvent venir s'informer sur leurs droits ou les procédures.

Les accompagnements visent notamment à :

- **Faire émerger la conscience de la violence vécue** (travail sur l'emprise) ;

- Restaurer la confiance et l'estime de soi ;
- Proposer un **suivi psychologique**, individuel ou familial.

Le CADSAV travaille en lien avec des **avocats, travailleurs sociaux et policiers**, et dispose d'une équipe pluridisciplinaire : **5 juristes, 1 psychologue, 1 assistante sociale en commissariat**.

## **Conséquences du Grenelle contre les violences conjugales (2019)**

Depuis le lancement du Grenelle, plusieurs évolutions ont été observées :

- Hausse du nombre de **TGD délivrés** ;
- Déploiement progressif des **BAR** ;
- Mise en place d'un **COPIL VIF**, piloté par le parquet avec les magistrats du siège, les associations, les professionnels de santé et les structures d'hébergement ;
- Création d'un **pôle spécialisé VIF dans chaque juridiction** ;
- Développement d'un **logiciel** regroupant les mesures judiciaires autour d'une même situation.

Ces outils ont permis d'améliorer la transversalité, la coordination et la rapidité de réponse.

## **Spécificités tourquennoises**

Tourcoing se distingue par l'existence d'un **bureau d'aide aux victimes intégré à la municipalité**, soutenu financièrement et politiquement par la Ville.

Le territoire présente des **enjeux spécifiques**, notamment :

- Une part importante de **femmes issues de l'immigration**, souvent confrontées à la barrière de la langue, à l'absence de titre de séjour ou à la confiscation de leurs papiers ;
- Une **concentration des situations de précarité**, renforçant la dépendance économique et les obstacles à l'émancipation.

L'aide apportée est donc souvent plus **lourde, complexe et longue**.

## **Difficultés rencontrées**

Parmi les obstacles les plus fréquents :

- La complexité liée à la **dimension humaine** de chaque situation, qui nécessite une approche personnalisée ;
- La nécessité de **renouveler régulièrement les partenariats**, en raison du turn-over des interlocuteurs ;
- La **question récurrente du logement**, malgré les efforts du CCAS, des bailleurs sociaux et des solutions d'urgence (gîtes, hôtels, etc.) ;
- Une **sur-sollicitation des équipes**, avec des moyens parfois insuffisants face à l'ampleur des demandes.

Même lorsque des conventions existent, leur mise en œuvre suppose un **travail permanent d'entretien des liens**.

## Réussites et dynamiques engagées

Parmi les réussites soulignées :

- La mise en place de nombreux **protocoles interinstitutionnels** ;
- La reconnaissance du CADSAV comme **acteur légitime au sein du réseau France Victimes** (130 associations) ;
- Sa participation à des groupes de travail législatifs et à des **projets pilotes**, notamment sur la question des auteurs ;
- Le développement de **supervisions professionnelles** pour les équipes internes.

## Travail en réseau

Le **réseau institutionnel** (justice, police, collectivités) est jugé **stable et structuré**. En revanche, le **réseau associatif** est plus **mobile et variable**, en raison de la diversité des modèles, des financements et des projets. Il nécessite un **travail de coordination permanent**.

## Axes de progrès et propositions

Le CADSAV identifie plusieurs leviers complémentaires pour améliorer la lutte contre les VIF :

- **Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation**, notamment dès le plus jeune âge (interventions scolaires sur les violences, le sexisme, les rapports filles/garçons) ;
- **Former les enseignant·es et personnels éducatifs**, souvent peu outillés sur ces thématiques ;
- **Déployer un volet systématique dans les établissements scolaires** ;
- **Faciliter l'autonomie économique des femmes**, en lien avec La Poste (ouverture de comptes bancaires dédiés, gestion budgétaire) ;
- **Développer les partenariats CAF/CCAS pour les aides d'urgence** ;
- **Travailler à des solutions de logement pérenne**, au-delà des nuitées d'hôtel.

Un atelier pour enfants, intitulé "**Les lutins conteurs**", avait été mis en place pour aider les plus jeunes à travailler sur leurs émotions — notamment en cas d'inceste. Il est envisagé de le relancer.

## Chiffres clés 2023 – CADSAV Tourcoing

- Nombre de personnes accompagnées : **27 525**
- Appels entrants : **10 564**
- Informations rapides : **3 222**
- Entretiens d'accès aux droits : **2 415**
- Accompagnement des victimes : **1 422**
- Atteintes à la personne : **1 486**
- Violences et homicides volontaires au sein du couple : **425**
- Violences sexistes dans le couple : **15**
- Injures et harcèlement au sein du couple : **89**

# Conférence Ecole Nationale de la Magistrature du 6 juin 2023 : L'enfant face aux violences conjugales

---

Cette conférence, organisée à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), portait sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants. Elle s'appuyait sur le dernier roman de **Philippe Besson**, *Ceci n'est pas un fait divers*, et sur l'éclairage juridique de **Gwenola Joly-Coz**, première présidente de la cour d'appel de Poitiers et autrice de *Femmes de justice*.

## Le roman comme déclencheur d'une réflexion collective

L'ouvrage s'ouvre sur une phrase bouleversante : « *Papa a tué maman* ». Ce roman met en scène le parcours d'un adolescent de 13 ans confronté au féminicide de sa mère. Inspiré d'histoires réelles, il donne voix aux enfants devenus invisibles dans les récits judiciaires et médiatiques.

Philippe Besson confie avoir voulu raconter **l'après** : le deuil, la sidération, la culpabilité silencieuse. L'un des témoignages à l'origine du roman résume ce vécu : « *Ma mère comptait plus que tout. Moi, je ne comptais pas.* »

Par l'émotion, le roman révèle des mécanismes précis : **emprise, contrôle coercitif, culpabilité, dépendance affective, silence forcé**. Il introduit aussi la notion de "sur-meurtre" (décès causé par une volonté d'anéantir, illustré ici par 17 coups de couteau), essentielle à la compréhension des féminicides.

## Regards croisés : la justice et les violences faites aux femmes

Gwenola Joly-Coz propose une lecture juridique et sociologique du roman. Le titre *Ceci n'est pas un fait divers* invite à considérer le féminicide non comme un accident isolé, mais comme **un fait social systémique**.

Elle rappelle que les féminicides relèvent **d'une logique de possession** : ils sont les crimes d'hommes refusant que la femme parte. L'ancien terme de « crime passionnel » occultait cette réalité. Derrière ces meurtres, on retrouve **des mécanismes récurrents**, rarement imprévisibles.

Le féminicide reflète aussi **les inégalités de genre** : quand les femmes ont moins de droits (ex. : salaires), cela crée un terrain de domination qui se prolonge dans la sphère privée. « Ce qui se passe dans les prétoires est le miroir de notre société. »

## L'impact sur les enfants : une urgence sous-traitée

Les enfants sont **les grands oubliés** du traitement des violences conjugales. Lorsqu'un féminicide survient :

- Ils sont immédiatement **écartés du domicile**, souvent sans pouvoir récupérer effets personnels ou souvenirs ;
- Ils n'ont **aucun accès direct à un accompagnement psychologique ou juridique** ;
- L'accès à un avocat pour un mineur est rare et complexe.

En 2022, **23 enfants** ont été tués dans le cadre d'un féminicide. Et selon les études, **1 enfant sur 3 exposé à la violence conjugale ne s'en remettra jamais.**

## Limites actuelles et leviers d'action

### Sur le plan juridique :

- L'**emprise** est difficile à traduire dans le droit : c'est un concept, pas une infraction.
- Le **contrôle coercitif**, en revanche (micro-contrôles sur l'emploi du temps, la tenue vestimentaire, les relations sociales), pourrait être reconnu juridiquement comme une infraction.

### Sur le plan institutionnel :

- La **déchéance de l'autorité parentale** en cas de féminicide existe, mais reste peu appliquée.
- Les **hébergements d'urgence pour femmes et enfants** sont insuffisants et souvent inadaptés à la scolarisation des enfants.

### Sur le plan éducatif et culturel :

- Le **violentomètre**, outil simple et visuel, est diffusé dans les lycées pour aider à identifier les situations dangereuses.
- Il est impératif de **former les enseignants** et d'inclure des modules obligatoires sur les violences conjugales, les rapports filles/garçons, les stéréotypes.

## Quelle justice voulons-nous ?

La magistrate pose une question de fond : *Peut-on rester impartial face à un phénomène social aussi massif ?*

La justice, longtemps perçue comme un outil de sanction, doit aussi **protéger, prévenir, nommer**. L'utilisation du mot **fémicide**, bien qu'absent du code pénal, permet de canaliser l'attention publique et de déclencher des réponses politiques, sociales et juridiques. Il nomme **le mécanisme du meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme**.

## Conclusion : repérer, accompagner, reconstruire

Repérer les hommes violents est aujourd'hui plus facile. Mais la question demeure : **que fait-on une fois qu'ils sont identifiés ?**

- Les **groupes de parole** pour hommes violents sont parfois inefficaces car ils génèrent **de la réassurance entre pairs** au lieu de remise en question.
- Il faut **soutenir les enfants, protéger les femmes, agir sur le long terme**.

Changer les mots, c'est commencer à changer les réalités. Le féminicide n'est pas un fait divers : c'est **un symptôme de notre société**, une interpellation à la fois politique, juridique et humaine.

# **Rencontre avec un travailleur sociale de l'AGSS (Association de Gestion des Services Spécialisées) de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)**

---

## **Présentation générale**

L'AGSS est une association loi 1901 créée en 1958 par l'UDAF du Nord pour assurer la gestion des services sociaux jusque-là pris en charge en gestion directe.  
<https://www.agss.fr/protection-enfance/>

Elle poursuit plusieurs orientations majeures :

- Favoriser la **déjudiciarisation des situations familiales**.
- Répondre aux besoins des familles via une **organisation territorialisée**, qui permet de mieux identifier les besoins locaux.
- Promouvoir une **approche pluridisciplinaire**, en s'appuyant sur les ressources internes et les partenaires du territoire.
- **Développer les compétences parentales**, en faisant de la famille un acteur central de la mesure éducative, dans une logique **Co éducative**.
- **Soutenir l'autonomie des familles**, en les orientant vers les dispositifs de droit commun.

## **Déclenchement des interventions**

Les dossiers confiés au juge des enfants ne concernent pas uniquement des cas de violences intrafamiliales. Parmi les motifs fréquents :

- **Absentéisme scolaire répété**
- **Manque de cadre éducatif**
- **Conditions de vie préoccupantes**

Dès le début de la mesure, un travail de **construction de la relation de confiance** est engagé. Ce processus peut prendre plusieurs mois. Une fois ce lien établi, les professionnels peuvent analyser plus en profondeur le **fonctionnement familial** et mettre en évidence des problématiques souvent complexes.

## **Compréhension des dynamiques familiales**

Des difficultés visibles (comme l'absentéisme scolaire) peuvent masquer des problèmes **relationnels, émotionnels ou éducatifs** plus profonds. Plusieurs éléments influencent ces situations :

- **Loyauté familiale** : empêche parfois les enfants de parler.
- **Emprise psychologique** ou climat de peur, conduisant à un **silence protecteur**.
- **Habitudes familiales violentes** intégrées comme normales.
- **Limites cognitives ou éducatives** de certains parents.

Les éducateurs mènent des entretiens selon des modalités variées : au domicile, en service, ou dans des lieux tiers, afin de favoriser **la parole et l'expression libre**. Le travail peut se faire :

- avec les enfants,
- avec les parents,
- ou en famille.

## Cadre d'intervention et posture éducative

- **Travailler dans la transparence** avec les familles est essentiel : rappeler le cadre légal, les interdits, sans jamais stigmatiser.
- **La violence** peut être verbale, physique, ou encore prendre la forme de **modes de communication inadaptés**, souvent liés à une **immaturité affective** des parents.
- Le rôle des éducateurs est de **canaliser les tensions, rétablir un cadre, prévenir les débordements**.

Les conditions de vie – **surpopulation dans les logements, confinements récents, précarité économique** – sont autant de facteurs aggravants.

## Signalement et évaluation

Les **sources de signalement** peuvent être multiples : écoles, professionnels de santé, voisins, etc.

Une fois le signalement transmis, les professionnels disposent d'un **délai de trois mois** pour :

- évaluer la situation,
- poser un diagnostic,
- proposer des **actions ou orientations adaptées**.

## Dispositifs mobilisés et types d'interventions

L'AGSS propose différents types de mesures :

- **Mesures judiciaires ou administratives**
- **Médiations familiales**
- **Week-ends de parentalité**
- **Conférences familiales** : impliquant des proches, des professionnels spécialisés et l'enfant lui-même.

Les ressources sont mobilisées dans un double objectif :

- **Soutenir les parents**, sans les remplacer,
- **Sécuriser l'enfant**, en adaptant les interventions à sa réalité.

## Articulation avec les partenaires

Le travail éducatif se fait en lien avec un **réseau large de partenaires** :

- Écoles, établissements scolaires

- Services sociaux, CCAS
- Médecins, psychologues
- Parfois, **la police**, en cas de danger avéré

Cette **coordination est parfois complexe** :

- Turn-over des référents dans les institutions,
- Manque de continuité dans le suivi,
- Problèmes de communication inter-services.

## **Limites et enjeux du secteur**

Les professionnels de l'AGSS font face à plusieurs **défis structurels** :

- **Manque de ressources humaines**
- **Sous-effectifs récurrents**
- **Temps administratif très lourd**
- Difficultés d'accès à un **logement digne pour certaines familles**

Ces limites institutionnelles peuvent affecter **la qualité, la réactivité ou la pérennité de l'accompagnement**.

## **Posture professionnelle**

Le travail social repose sur des **valeurs fondamentales** :

- **Patience**
- **Empathie**
- **Écoute active**
- Respect du **rythme de la famille**

Il s'agit moins de “corriger” que de **soutenir**, d’accompagner, et de **co-construire des solutions durables** avec les familles.

# « Les enfants victimes des violences conjugales »

Intervention de Claire Dreyfus-Port, sage-femme et référente violences intrafamiliales :

---

Les violences conjugales ne se résument pas aux coups. Elles prennent des formes multiples – physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives, verbales, parentales, ou encore numériques – et s’inscrivent dans une logique de domination fondée sur le genre. Elles s’exercent au sein du couple, qu’il soit marié, pacsé, en concubinage ou séparé, et s’étendent souvent à l’ensemble du cercle familial.

Ces violences sont rarement isolées. Elles s’inscrivent dans une dynamique progressive et cumulative, marquée par l’intention de contrôler, de dominer et de réduire à l’impuissance la personne visée. À ce titre, elles constituent une **Violation des droits fondamentaux** et une atteinte grave à la santé physique et mentale des victimes.

Si les femmes sont les principales victimes, un autre public reste encore trop souvent dans l’ombre : **les enfants exposés à ces violences**. Qu’ils soient témoins ou non des faits, ils vivent dans un climat de peur, d’insécurité et d’instabilité. Le regard médical, psychologique et social a aujourd’hui évolué pour reconnaître **ces enfants comme des victimes à part entière**.

## 1. Une réalité massive, encore sous-déclarée

Les chiffres sont sans appel. En France, 219 000 femmes sont victimes chaque année de violences conjugales, selon la Haute Autorité de Santé (HAS). Pourtant, moins d’une sur cinq porte plainte. En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire, soit une hausse de 20 % par rapport à l’année précédente. Le département du Nord figure parmi les territoires les plus touchés.

La majorité des victimes sont des femmes, et les auteurs, des hommes. Les violences conjugales peuvent survenir dans tous les milieux sociaux, à tout âge, même si certains facteurs de vulnérabilité sont repérés : grossesse, handicap, addictions, isolement.

## 2. Les formes de violences conjugales

Il est essentiel de reconnaître la diversité des violences pour mieux les identifier :

- **Violences physiques** : coups, blessures, brûlures, strangulations, violences obstétricales.
- **Violences psychologiques** : humiliations, chantage, isolement, menaces, dévalorisation, contrôle des fréquentations.
- **Violences sexuelles** : viol conjugal, rapports imposés, refus de protection, interdiction de contraception.
- **Violences économiques et administratives** : confiscation de ressources, interdiction de travailler, contrôle des comptes ou papiers d’identité.
- **Violences sur la parentalité** : dénigrement du rôle de parent, menace de retirer les enfants, utilisation des enfants comme levier de contrôle.
- **Cybergreves** : traçage, harcèlement numérique, surveillance des réseaux.

- **Violences verbales** : insultes, cris, menaces, dénigrement constant.

Ces violences ne sont pas ponctuelles : elles s'inscrivent dans une **logique de contrôle coercitif**, un système structuré et répétitif, destiné à enfermer la victime dans un lien d'emprise.

### 3. Le cycle des violences : un engrenage destructeur

La violence conjugale fonctionne selon un cycle en quatre phases :

1. **Climat de tension** : critiques, menaces voilées, anxiété diffuse.
2. **Explosion violente** : passage à l'acte, brutal et souvent imprévisible.
3. **Justification** : l'auteur minimise, déresponsabilise, accuse la victime.
4. **Lune de miel** : phase d'apaisement, de fausses promesses ou de réconciliation.

Ce cycle se répète et s'accélère, enfermant la victime dans un piège émotionnel. La grossesse et la séparation sont deux périodes à haut risque, où la violence peut apparaître ou s'intensifier.

### 4. Pourquoi ne part-elle pas ? Comprendre avant de juger

Les obstacles au départ sont nombreux :

- **Internes** : peur, honte, amour, isolement, sentiment de culpabilité, confusion, impact du traumatisme.
- **Externes** : pression sociale, manque de soutien, dépendance économique, enfants à charge, déni de l'entourage ou des professionnels.

Comprendre la **temporalité de la victime**, souvent décalée par rapport à celle des professionnels, est fondamental. L'accompagnement doit s'adapter au rythme de la personne et non l'inverse.

### 5. Les conséquences sur les femmes victimes

Les répercussions sont multiples :

- **Physiques** : hématomes, fractures, douleurs chroniques, troubles gynécologiques, accouchements prématurés.
- **Psychologiques** : dépression, troubles anxieux, stress post-traumatique, tentatives de suicide, addictions.
- **Sociales et professionnelles** : isolement, précarité, absentéisme, baisse de concentration, déscolarisation.
- **Obstétriques** : grossesse non désirée, fausses couches, infections, diabète gestationnel, complications à l'accouchement.

Le **psycho-traumatisme**, souvent méconnu, entraîne des réactions déroutantes (amnésie, dissociation, conduites à risque), qui peuvent être mal interprétées si les professionnels ne sont pas formés.

### 6. L'enfant, une victime à part entière

Les violences conjugales ont des impacts directs et durables sur les enfants :

- Ils vivent dans un **climat constant de peur et d'insécurité**.
- Ils peuvent développer des **troubles de l'attachement**, de l'attention, du sommeil, de l'apprentissage, de la régulation des émotions.
- Leur **développement neurologique** est perturbé par le stress chronique (sécrétion excessive de cortisol et d'adrénaline).
- Ils peuvent présenter des symptômes variés : repli sur soi, agressivité, hyperactivité, douleurs physiques inexpliquées, comportements à risque.

Même s'ils ne sont pas directement frappés, les enfants **absorbent la violence**, y compris de manière silencieuse ou asymptomatique. À long terme, ils courrent un risque accru de reproduire ou de subir des violences.

## 7. Quel rôle pour les professionnel·le·s ?

Le rôle des professionnel·le·s est central, mais exigeant :

- **Poser systématiquement la question**, dans un cadre bienveillant et confidentiel.
- **Adopter une posture d'écoute active et sans jugement**.
- **Respecter le rythme de la victime**, sans la brusquer.
- **Orienter vers les bons dispositifs** : associations, assistantes sociales, services judiciaires, services médicaux.
- **Soutenir sans infantiliser**, sans moralisme ni prise de pouvoir.

Des erreurs à éviter : minimiser la parole de la victime, émettre des jugements sur l'auteur, proposer des démarches irréalistes, négliger les impacts émotionnels du psycho-traumatisme.

## 8. Que faire en cas de doute ou de danger ?

En cas de suspicion :

- **Poser des questions ouvertes** (« Comment ça se passe à la maison ? », « Que ressent votre enfant en ce moment ? »).
- **Informier et orienter** vers les ressources adaptées.
- **Préparer un plan de sécurité** : personne ressource, sac de secours, papiers d'identité, objets essentiels.

En cas de danger ou de maltraitance, **la loi impose un signalement** :

- Obligation de signalement pour les professionnels soumis au secret (article 40 du code de procédure pénale).
- Obligation pour tout citoyen de protéger un enfant en danger (article 223-6 du code pénal).
- Le non-signalement peut constituer un délit de non-assistance.

## 9. Dispositifs d'aide et numéros utiles

Les structures ressources :

- Associations spécialisées (AVFT, FNSF, CNIDFF, Femmes solidaires...)
- Réseaux de prise en charge : UMJ, assistantes sociales, réseaux départementaux
- Numéros nationaux :
  - **39 19** : écoute violences femmes (7j/7, 24h/24)
  - **0 800 05 95 95** : viols femmes informations
  - **119** : enfance en danger

Un accompagnement social, médical et judiciaire coordonné constitue un **facteur clé de résilience**.

## Conclusion : ne plus détourner le regard

Reconnaitre les enfants comme victimes à part entière des violences conjugales, c'est élargir notre champ de vigilance, d'action et de responsabilité collective. Ce combat ne relève pas uniquement de la sphère privée. Il nous oblige, en tant que professionnel·le·s, élu·e·s, voisin·e·s, enseignant·e·s, citoyen·ne·s, à **ne plus détourner le regard**.

La question à se poser n'est plus « pourquoi elle ne part pas », mais : **que pouvons-nous faire, ensemble, pour que plus jamais, ni femmes, ni enfants, ne soient contraints de survivre dans la peur ?**

## Article : Le Tribunal Judiciaire de Lille se forme pour aider les enfants face aux violences conjugales (Source la Gazette du 07 mars 2025)

---

Le 28 février dernier au Tribunal Judiciaire de Lille se tenait une formation à destination des avocats sur un sujet capital, mais trop peu mis en avant : la prise en compte des ressentis de l'enfant face aux violences conjugales. De nombreux intervenants ont pris la parole tout au long de la journée pour apporter des éléments d'aide au personnel de justice.

PAR THOMAS PORCHER - 07 MARS 2025 La Gazette Nord-Pas de Calais

Ils étaient plus d'une centaine vendredi 28 février dans la salle E du Tribunal Judiciaire de Lille, avant de donner le départ d'une journée. La formation s'est déroulée au Tribunal judiciaire de Lille.



Ils étaient plus d'une centaine vendredi 28 février dans la salle E du Tribunal Judiciaire de Lille, avant de donner le départ d'une journée marathon sur un sujet essentiel, mais trop peu souligné : la prise en compte des ressentis de l'enfant face aux violences conjugales. Comme l'a déclaré Philippe Simoneau, bâtonnier de Lille, «c'est un travail indispensable et ô combien important. Il est essentiel de former au mieux

tous les acteurs sur ce sujet, que ce soit les tribunaux, les policiers, les écoles ou encore les hôpitaux».

Les Hauts-de-France particulièrement touchés par les violences conjugales  
Si de nombreuses mesures ont été prises sur ce sujet, avec notamment les pôles spécialisés dans la lutte contre les violences intrafamiliales au sein des tribunaux judiciaires et des cours d'appel mis en place par le décret du 23 novembre 2023, ou le Comité National des Violences Intra Familiales en avril 2020, cela reste encore trop peu alors que les départements des Hauts-de-France sont particulièrement touchés par les violences conjugales. Ainsi, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, en 2023 sur les taux de victimes conjugales enregistrés en France, les plus concernés sont le Pas-de-Calais (15,2 %), La Réunion (14,6 %), le Nord (14,5 %) et la Seine-Saint-Denis (13,6 %). S'ajoute à ce groupe en 2023 la Somme avec un taux de 14 pour 1000 habitantes [NDLR : ces chiffres sont calculés sur la population des femmes âgées de 15 à 64 ans]. De plus, au niveau national en 2019, 400 000 enfants ont été considérés comme co-victimes de violences conjugales. Et c'est là que le bât blesse. Carole Etienne, Procureure de la République du Tribunal judiciaire de Lille, l'a rappelé : «Nous devons encore progresser par rapport au traitement de l'enfant. Certaines victimes viennent avec leur enfant au commissariat, mais il arrive qu'elles soient parfois refoulées, et c'est un problème». En plus de devoir subir les coups d'un conjoint violent, la victime doit aussi s'assurer que l'enfant soit en sécurité et soit pris en charge en cas de besoin. «Une victime n'a pas à être doublement victime», a ajouté Carole Etienne. Car les impacts sont grands pour l'enfant qui subit ces violences, ou en est témoin, et ils peuvent être physiques et psychologiques. Ce dernier a le sentiment d'être à l'origine de ces violences, tout en n'ayant pas réussi à protéger son parent victime.

Un suivi collaboratif sur l'état de santé de l'enfant

Cette détresse psychologique peut amener à des problèmes plus graves encore lorsque l'enfant grandit. L'un des exemples évoqué lors de cette journée est la prostitution des mineurs, particulièrement présente dans le département du Nord. Selon un rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs de 2021 disponible sur le site santé.gouv.fr, «dans le Nord, 42% des mineur(e)s indiquent avoir vécu des violences intrafamiliales et/ou extrafamiliales». La proportion qui dit ne pas savoir est à peu près équivalente (41%) alors que 17% seulement assurent ne pas avoir vécu de telles scènes traumatiques. A l'intérieur de la famille, les jeunes indiquent avoir souffert de négligences (60,7%), de violences psychologiques (52,5%) et physiques (45,9%). La part des violences sexuelles est tout de même élevée (23%), plus que celle des violences conjugales (16,4%). Au niveau extrafamilial, les violences sont physiques (62,3%), psychologiques (50,8%) et sexuelles (44,3%).

Selon Arthur Melon, secrétaire général de l'association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), et interrogé dans le rapport, ces enfants

présentent généralement «une personnalité vulnérable ou un terrain psychologique fragile qui s'explique par un événement traumatisque (inceste, maltraitance, accident...) ou un cadre familial insécurisant (violences conjugales, alcoolisme, précarité...). Cela entraîne des carences affectives, un manque d'estime personnelle, une crédulité excessive ou un attrait pour les conduites à risques».

Afin d'éviter l'entrée dans cet engrenage et de détecter au plus tôt les jeunes victimes, le pilier judiciaire collabore avec l'éducation nationale et le corps médical – appelé les Sentinelles – auxquels s'ajoutent les associations d'aide aux victimes Ad Hoc, qui représentent le mineur victime au cours d'une instance afin de protéger ses droits. Néanmoins, comme le fait remarquer Carole Etienne, ces dernières «se retirent parfois car elles manquent de budget et donc de moyens humains alors que nous avons besoin d'administrateurs ad hoc, et cela pose problème pour l'enfant». Beaucoup de travail reste encore à accomplir sur ce sujet, mais des évolutions et une prise de conscience toujours plus importante se déroule, pour le bien des victimes.

NDLR : Le numéro de téléphone 119 est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être ainsi qu'aux adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. Il est gratuit et disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7.